
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 avril 2019
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Micheline Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, salue les membres du conseil et leur souhaite la bienvenue pour la dernière assemblée ordinaire du conseil municipal dans ce magnifique bâtiment qu'est l'hôtel de ville de Montréal. Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil souhaite reconnaître que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil souligne, au chapitre des célébrations internationales, les événements suivants : le 2 avril 2019 « Journée mondiale de sensibilisation à l'autisme », et mentionne que pour cette occasion l'hôtel de ville sera illuminé en bleu; le 7 avril 2019 « Journée internationale de réflexion sur le génocide de 1994 au Rwanda »; le 22 avril 2019, « Journée mondiale de la Terre », et mentionne que pour cette occasion les lumières de l'hôtel de ville seront éteintes; le 28 avril 2019 « Journée mondiale sur la sécurité et la santé au travail », et mentionne que pour cette occasion l'hôtel de ville sera illuminé en jaune.

La présidente du conseil informe les membres que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa a reçu, le 5 avril 2019, le prix « Ambassadeur de la qualité 2019 », de l'ordre des architectes du Québec.

La présidente du conseil poursuit son intervention et indique que ce prix vise à souligner les efforts d'une personne pour sa contribution à rehausser la qualité architecturale au Québec et que M. DeSousa a reçu ce prix parce qu'il a mené plusieurs actions visant à sensibiliser les ordres du gouvernement sur l'importance d'inclure les orientations visant la qualité architecturale dans leurs décisions. La présidente du conseil indique que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent est le premier élu montréalais à recevoir ce prix et le félicite pour cet honneur.

La présidente du conseil indique que, dans le cadre de la conciliation famille-travail des élu.e.s, un questionnaire a été distribué afin de dresser un portrait des besoins. La présidente du conseil souligne qu'en 2015, le taux de participation s'élevait à 51 % et espère que le taux de participation sera plus élevé pour le présent exercice. Par ailleurs, la présidente du conseil informe les membres que le même questionnaire a été distribué aux 19 secrétaires d'arrondissement.

La présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois d'avril des conseillères et conseillers suivants : M. Craig Sauvé, Mme Sophie Mauzerolle, Mme Effie Giannou et Mme Suzanne Décarie.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante. La mairesse prend la parole pour souligner l'anniversaire de la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, le 30 avril 2019.

De plus, la mairesse rappelle aux membres que cette assemblée sera la dernière avant le déménagement des occupants de l'hôtel de ville. La mairesse souligne que de nombreux débats ont eu lieu dans cette enceinte depuis sa réouverture en 1926. La mairesse souhaite à tous les membres un très bon conseil et indique qu'à compter du mois de mai 2019, les assemblées se dérouleront à l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est. La mairesse rappelle également que l'édifice Lucien-Saulnier sera accessible à tous les citoyennes et citoyens et elle salue le travail de la présidente du conseil et du Bureau de la présidence pour les efforts consentis au niveau de l'accueil des visiteurs de l'édifice Lucien-Saulnier. La mairesse souhaite un bon déménagement à tous et un retour souhaité à l'hôtel de ville en 2022.

Pour terminer, la présidente du conseil invite les membres, à 17 h, pour une photo de famille dans la salle du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Remercie la mairesse de Montréal pour son ouverture et sa collaboration pour la Déclaration sur la laïcité / L'Administration mettra fin à un partenariat de 102 ans avec la Société historique de Montréal pour des raisons idéologiques - clarifications souhaitées / Se dit désolé que l'Administration n'ait pas trouvé un terrain d'entente pour maintenir cette collaboration déjà bien établie au fil du temps
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Pénurie de logements à venir – détails sur les mesures spéciales prévues par l'Administration et sur les options qui seront offertes aux familles n'ayant pas trouvées de logement le 1 ^{er} juillet prochain / Demande plus précisions sur les mesures et/ou actions spéciales qui seront mises en place

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	La STM peut-elle s'assurer que l'offre de transport en commun soit équitable pour tous les quartiers de Montréal / Quand, concrètement, l'arrondissement de LaSalle où il y a des entraves majeures à la circulation, pourra-t-il ressentir les résultats positifs pour le transport en commun
M. Marvin Rotrand	M. Craig Sauv�	Le conseiller aimerait que soient comptabilis�es les pertes de revenus � la STM relativement � la fraude / R�ticence de la STM � r�pondre aux questions touchant la probl�matique de la fraude D�p�t de document
M. Michel Bissonnet	Mme Val�rie Plante (Mme �milie Thuillier)	Motifs justifiant le refus de l'Administration de modifier la date de l'assembl�e du conseil municipal du 21 octobre 2019, jour d'�lections f�d�rales, puisque cela s'est d�j� fait lors d'�lections provinciales / Remise en question de l'importance accord�e aux �lections provinciales vs les �lections f�d�rales
M. Abdelhaq Sari	Mme Val�rie Plante (M. Craig Sauv�)	Souhaite la bienvenue � la nouvelle responsable au comit� ex�cutif de la s�curit� publique, Mme Rosannie Filato, et remercie Mme Goulet pour son �l�gance et sa politesse / Engagement de l'Administration � tenir une enqu�te ind�pendante sur l'incident survenu � la station de m�tro Villa-Maria / Dans l'attente d'une enqu�te ind�pendante, la STM peut-elle donner un mot d'ordre � ses agents d'user d'un peu plus de retenue lors d'interventions aupr�s des usagers

  13 h 39,

Il est propos  par Mme Karine Boivin-Roy

appuy  par M. Francesco Miele

de prolonger la p riode de questions des membres de 15 minutes, conform ment   l'article 57 du *R glement sur la proc dure d'assembl e et les r gles de r gie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agr e e.

<u>Question de</u>	<u>�</u>	<u>Objet</u>
Mme Chantal Rossi	Mme Val�rie Plante (Mme Rosannie Filato)	Dossier des cam�ras portatives par les policiers du Service de police de la Ville de Montr�al (SPVM) – si Montr�al va r�viser sa position dans ce dossier / Tenue d'une consultation publique par l'Administration tel que pr�vu � l'origine du projet pilote

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Patricia R. Lattanzio	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Explications souhaitées concernant le fait que la taxe sur le Fonds de l'eau a été augmentée pour deux années consécutives, alors que ces sommes devaient être investies au niveau des infrastructures où une baisse des mises en chantier pour 2019 est constatée / Utiliser la Charte des chantiers proposée par l'Opposition officielle en décembre 2017 et rejetée par l'Administration plutôt que d'amorcer un processus de consultation publique allant dans le même sens
M. Francesco Miele	M. Normand Marinacci	Enquête du Bureau de l'inspecteur général concernant l'octroi d'un contrat de gré à gré et renouvelé à 3 reprises par l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève à la suite de l'embauche d'un employé retraité de la Ville de Montréal - si l'arrondissement a procédé à une évaluation de ses besoins avant de renouveler ledit contrat / Confirmation à l'effet que l'arrondissement mettra fin au contrat le 24 avril 2019 dans le respect des règles en vigueur

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 13 h 55.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, prend la parole et informe les membres qu'un incendie majeur fait présentement rage à la Basilique Notre-Dame de Paris et prend un moment pour souligner que Montréal est en pensée avec le peuple français et également en pensée avec les pompiers qui combattent cet incendie.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0372

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2019, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y ajoutant, avec le consentement unanime des membres présents, l'article 15.04 intitulé « Déclaration pour la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste ».

Adopté à l'unanimité.

À 13 h 58, le leader de la majorité, M. François Limoges, propose les changements de séquence suivants :

- de devancer l'étude de l'article 15.01 immédiatement après l'article 3.01;
- de reporter l'étude de l'article 15.03 vers 16 h 45 afin de faire coïncider l'étude de ce point avec la présence au balcon des invités attendus;
- de reporter l'étude des articles 15.02 et 15.04 après la période de questions du public afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence au balcon des invités attendus;
- de réunir au moment opportun les articles 30.01 et 80.01 (30.03) puisqu'ils sont liés.

CM19 0373

Déclaration réitérant la laïcité institutionnelle de Montréal et la liberté religieuse des individus

Attendu que le Québec est une société laïque;

Attendu que Montréal et le Québec respectent d'ores et déjà le principe de laïcité;

Attendu que la laïcité de nos institutions n'est pas remise en question par les convictions ou le port de signes religieux de certains individus et que les gens de convictions religieuses qui appliquent des lois sont tout autant neutres et professionnels;

Attendu que la neutralité de l'État est une composante essentielle d'une démocratie qui assure à ses citoyennes et citoyens une liberté de conscience et de religion, et qui garantit que l'État n'impose aucune option spirituelle, politique ou religieuse à ses citoyennes et citoyens;

Attendu que les politiques actuelles assurent une cohésion sociale qui ont fait de Montréal un succès de développement social et économique en plus d'un lieu sécuritaire pour vivre;

Attendu que la liberté de conscience et de religion est inscrite dans la *Charte canadienne des droits et libertés* et dans la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*;

Attendu que, conformément à l'article premier de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Montréal est un espace de vie qui promeut la dignité, la tolérance, la paix, l'inclusion et l'égalité entre les citoyennes et citoyens;

Attendu que conformément à la *Charte montréalaise*, la Ville doit favoriser l'égalité hommes-femmes et l'inclusion des minorités en son sein, notamment à travers la fonction publique;

Attendu que la Ville de Montréal a la responsabilité de défendre le droit de ses citoyennes et citoyens de pratiquer leur religion comme le stipulent les chartes canadienne, québécoise et montréalaise;

Attendu que le fait francophone et la diversité des cultures sont au coeur de l'identité, de l'histoire et de la richesse de Montréal;

Attendu que nous sommes toutes et tous le produit d'une histoire commune et que toute affirmation de laïcité ne peut ignorer le patrimoine historique et religieux de Montréal et du Québec;

Attendu que le débat sur la laïcité et la question du rôle et des obligations d'un gouvernement dans une société laïque ont fait les manchettes à plusieurs reprises, ayant des conséquences dans la vie de Montréalaises et Montréalais;

Attendu que le débat autour de la question de la laïcité doit se faire dans le calme, sans insultes personnelles ni dérapages;

Attendu que la Ville de Montréal se doit d'être impartiale dans son traitement envers les employées et employés, quelles que soient leurs croyances religieuses;

Attendu que personne ne devrait vivre dans la peur ou l'incertitude au sujet de son emploi ou de sa place dans la société montréalaise parce qu'elle ou il choisit de pratiquer sa religion;

Attendu que personne ne devrait se faire refuser une promotion sur la base d'une croyance religieuse;

Attendu que le gouvernement du Québec a déposé le Projet de loi 21 : *Loi sur la laïcité de l'État*;

Attendu que les conséquences du Projet de loi 21 se feront principalement sentir sur la population montréalaise;

Attendu que le Projet de loi 21 ne reflète pas la réalité quotidienne actuelle de la société montréalaise qui est riche et unique en termes de culture et de diversité;

Attendu que le Projet de loi 21 interdit tout port de signe religieux pour deux catégories d'employées et employés de la Ville de Montréal;

Il est proposé par Mme Valérie Plante
M. Lionel Perez

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Rosannie Filato
M. Marvin Rotrand

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- réaffirme le caractère inaliénable du principe de laïcité ouverte afin de construire un espace public qui soit à l'image du Montréal et du Québec du XXI^e siècle et de rassembler les Montréalaises et Montréalais de toutes convictions et de toutes origines;
- réaffirme l'importance de la laïcité des règlements municipaux débattus et votés dans nos institutions démocratiques, sans égard à la religion de celles et ceux qui font les règlements, les débattent, ou en font leur application;
- réaffirme son soutien indéfectible à l'ensemble de ses employées et employés, et ce, peu importe leurs convictions religieuses.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole et mentionne que la déclaration qui est présentée aux membres du conseil est le fruit d'une collaboration entre l'Administration, le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, ainsi que de conseillères et conseillers. La mairesse tient à remercier le chef de l'opposition officielle et sa formation politique à cet effet. Elle souligne que l'élaboration de cette déclaration s'est déroulée dans un esprit de collégialité afin de parler d'une seule et même voix des valeurs qui sont chères aux Montréalaises et aux Montréalais. La mairesse poursuit et indique que Montréal s'est construite sur de grandes vagues migratoires et qu'elle continue de l'être. La mairesse affirme que Montréal se distingue partout dans le monde pour ses valeurs d'inclusion et d'ouverture vers l'autre. Avant de procéder à la lecture de la déclaration, la mairesse invite tous les membres du conseil à voter en faveur de cette déclaration qui sera présentée au gouvernement du Québec afin de mettre de l'avant les particularités de Montréal, de réaffirmer son histoire, ses qualités et de faire valoir cette notion de laïcité ouverte.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole et mentionne qu'il est du devoir des élus d'intervenir lorsque les droits et libertés des Montréalaises et Montréalais sont menacés. Il poursuit et indique que les membres du conseil sont tous unis autour de cette déclaration pour réaffirmer cette vision d'une laïcité ouverte qu'offre Montréal en permettant et en respectant la liberté religieuse de tous les individus qui la composent. M. Perez rappelle cette volonté du Vivre Ensemble qui fait partie de l'ADN des Montréalaises et des Montréalais et mentionne que l'histoire de la Ville témoigne de ce patrimoine génétique d'inclusion et de cohésion sociale. Pour terminer, le chef de l'opposition officielle cite les paroles d'un grand premier ministre, M. René Lévesque, qui un jour a dit ceci : « Qu'une personne soit anglaise, italienne ou juive, si elle est québécoise, elle a les mêmes droits que nous. Ne l'oublions pas, nous lui devons le respect. Elle est chez elle, elle a le droit à sa maison, sa religion et sa langue ». M. Perez souhaite que la sagesse de ces propos soient entendus.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention et cède respectivement la parole aux conseillers Abdelhaq Sari et Marvin Rotrand.

Le conseiller Sari remercie la mairesse pour cette déclaration commune et affirme sa conviction profonde à l'effet que Montréal est une ville d'inclusion.

Le conseiller Rotrand remercie le chef de l'opposition officielle pour son leadership et souligne l'importance du caractère inaliénable du principe de laïcité ouverte de Montréal, tel qu'édicté dans la présente déclaration, en rappelant à tous que des Montréalaises et des Montréalais de toutes origines vivent ensemble depuis fort longtemps et qu'ils ont toujours fait preuve de tolérance et de respect les uns envers les autres.

La présidente du conseil remercie les conseillers Sari et Rotrand pour leurs interventions.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM19 0374

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mars 2019

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 25 mars 2019, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 avril 2019 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2019.
-

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Aucune résolution déposée.

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par M. Sylvain Ouellet

06.01 Réponse écrite à la question de M. Lionel Perez sur les précisions demandées sur la ventilation de l'utilisation du montant des contingences prévue dans le dossier initial cité dans l'article 20.08 sommaire 1196891001 du conseil municipal du 25 mars 2019 ».

Par M. Robert Beaudry

06.02 Réponse écrite à la question de Mme Karine Boivin-Roy - Suivi du conseil municipal – Séance du 26 mars 2019 : nombre des demandes approuvées dans le cadre du programme de compensations aux commerçants des artères en chantier.

Par Mme Rosanie Filato

06.03 Réponse écrite pour M. Marvin Rotrand concernant un recueil d'informations et de données cellulaires par le SPVM et les opérations effectuées par ces derniers.

Par M. Hadrien Parizeau

06.04 Réponse écrite pour M. Dimitrios Jim Beis - Demande de suivi – séance du conseil municipal du 25 mars 2019 : octroi d'un contrat à Lanco Aménagement inc pour la réfection du terrain de balle au state Ronald-Piché du parc Arthur-Therrien, dans l'arrondissement de Verdun.

7 - Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 28 mars 2019.

CM19 0375

Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

07.02 1195078001

CM19 0376

Dépôt du rapport d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel d'activités 2018 du Conseil du patrimoine de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1190132002

8 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CM19 0377

Dépôt du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) »

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose le rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la huitième année d'activité (2018) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM19 0378

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) »

La conseillère Manon Barbe, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé: « Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de recommandations de l'inspectrice générale concernant le processus de passation de contrat lié au nouveau complexe aquatique intérieur au Centre Rosemont (appels d'offres 16-15580 et no 5846) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM19 0379

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Orientations concernant le Service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal : Rapport d'étude et recommandations »

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Orientations concernant le Service de halte-garderie à l'hôtel de ville lors de la période de questions du public au conseil municipal : Rapport d'étude et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

À 14 h 51, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0380

Conclure une entente-cadre d'une durée d'un an avec Manufacture Finnie Itée, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards - Dépense totale (lots 1 et 2) de 1 520 109,64 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17113 - (2 soum. pour le lot 1 et 1 soum. pour le lot 2)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre avec Manufacture Finnie Itée, plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1 et seul soumissionnaire pour le lot 2, pour la fourniture d'abris d'urgence gonflables et d'abris d'urgence standards, pour une durée d'un an, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 381 917,86, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17113 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser un montant de 138 191,78 \$, taxes incluses, pour les lots 1 et 2 à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193687001
80.01 (20.01)

CM19 0381

Autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer, pour le lot 1, la première option d'une année de prolongation pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec la firme IBM Canada inc. (CG16 0707) / Autoriser un budget additionnel de 356 454,58 \$, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18% du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 \$ à 2 884 815,08 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 543 968,09 \$, taxes incluses, afin d'exercer la première option d'une année de prolongation pour le lot 1, pour la fourniture d'équipements pour l'infrastructure de connectivité réseau sans-fil (Wi-Fi), dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec IBM Canada inc. (CG16 0707);
- 2 - d'autoriser un budget additionnel de 356 454,58 \$, taxes incluses, pour les variations de quantité de 18 % du lot 1, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 984 392,41 \$ à 2 884 815,08 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1191073001
80.01 (20.02)

CM19 0382

Accorder un contrat au Groupe Promec inc. pour divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds - Dépense totale de 997 702,94 \$, taxes, incidences et contingences incluses - Appel d'offres public 10297 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense de 870 828,64 \$, taxes incluses, pour les divers travaux électriques et de génie civil aux usines d'eau potable de Lachine et de Pierrefonds, comprenant tous les frais incidents le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Groupe Promec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 828,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10297;
- 3 - d'autoriser un montant de 126 874,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194087002
80.01 (20.03)

CM19 0383

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec l'organisme à but non-lucratif Centre de recherche informatique de Montréal (CRIM) afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie, pour une durée de trente-six mois, pour une somme maximale de 4 157 725,95 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande d'une expertise de pointe en recherche et développement expérimental en technologie;
- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Centre de recherche informatique de Montréal inc. (CRIM) s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 4 157 725,95 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197438001
80.01 (20.04)

CM19 0384

Accorder un contrat de services de gré à gré, pour une durée de 2 ans, à LinkedIn Corporation pour optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une somme maximale de 275 401 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une durée de 2 ans, pour une somme maximale de 275 401 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de contrat joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines à signer ce contrat pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198312001
80.01 (20.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0385

Autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la Loi sur la santé et sécurité du travail afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal, pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions / Approuver le projet de convention de cession à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser la cession du contrat accordé à Experts Geoconseil inc. (CG18 0066) à la firme EGC & SGE inc. pour les services professionnels d'agents de sécurité, tels que spécifiés dans le code de sécurité pour les travaux de construction de la *Loi sur la santé et sécurité du travail* afin de répondre aux besoins des unités de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention de cession entre Experts Géoconseils inc. et EGC & SGE inc. auquel intervient la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de ladite cession.

Adopté à l'unanimité.

1182038001
80.01 (20.06)

CM19 0386

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 100 M\$ pour la réhabilitation de terrains dans l'Est de Montréal;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1191179003
80.01 (20.07)

CM19 0387

Accorder deux contrats à Lange Patenaude Équipements Itée pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel - Dépense totale 605 469,29 \$, pour le lot 2 et 957 019,62 \$, pour le lot 3, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17446 (lot 2 : 4 soum. et lot 3 : 2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Lange Patenaude Équipements Ltée, plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 2 et 3, les contrats pour la fourniture de 36 tondeuses de type industriel, aux prix de ses soumissions, soit pour les sommes maximales et les articles indiqués ci-après, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17446 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Lange Patenaude Équipements Ltée	Lot 2 19 tondeuses de marque et modèle Kubota F2690	526 495,04 \$
Lange Patenaude Équipements Ltée	Lot 3 17 tondeuses de marque et modèle Kubota F3990	832 190,97 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 78 974,26 \$ pour le lot 2 et de 124 828,65 \$ pour le lot 3, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194922003
80.01 (20.08)

CM19 0388

Accorder un contrat à Groupe Michel Leclerc inc. pour le projet « Construction de chambres de vannes et de mesure, Ville de Beaconsfield » - Dépense totale de 2 206 858,90 \$, taxes, contingences et incidences et incluses - Appel d'offres public 10296 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense totale de 2 206 858,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour les travaux de construction de chambres de vannes et de mesure dans Ville de Beaconsfield ;
- 2 - d'accorder à Groupe Michel Leclerc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 765 487,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10296;
- 3 - d'autoriser une dépense de 176 548,71 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'autoriser une dépense de 264 823,07 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1193775003
80.01 (20.09)

CM19 0389

Autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 \$, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 \$ à 12 379 834,14 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 683 617,84 \$, taxes incluses, pour les travaux reliés au planage temporaire non prévus, dans le cadre du contrat accordé à Excavation Loiselle inc. (CG18 0064), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 696 216,30 \$ à 12 379 834,14 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1197231049
80.01 (20.10)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0390

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Loiselle inc. pour des travaux de mise à niveau et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 460 200 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP19003-161266-C (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réparation et de remplacement de vannes manuelles du réseau d'intercepteurs de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 883 500 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP19003-161266-C;

- 3 - d'autoriser une dépense de 576 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197526010
80.01 (20.11)

CM19 0391

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Mécanique CNC (2002) inc. pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP19012-170314-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Mécanique CNC (2002) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux en régie contrôlée sur les équipements du Service de l'eau, pour une somme maximale de 2 668 889,91 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP19012-170314-C;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197526009
80.01 (20.12)

CM19 0392

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville - Dépense totale de 4 696 657,85 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15426 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux de construction du lot L3101 « Excavation, remblais, soutènement et imperméabilisation » faisant partie du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 757 326,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15426;
- 3 - d'autoriser une dépense de 939 331,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

80.01 1197737001 (20.13)

CM19 0393

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Axor experts-conseils inc. pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire, travaux d'amélioration et de mise à niveau, pour une somme maximale de 5 272 468,94 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17404 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder à Axor experts-conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour des services professionnels en ingénierie multidisciplinaire - Travaux d'amélioration et de mise à niveau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 272 468,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17404;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197526004
80.01 (20.14)

CM19 0394

Accorder un contrat à Procova inc. pour les travaux de remplacement du système de captation des gaz à la source et travaux connexes de la caserne de pompier no 62, située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval - Dépense totale de 861 077,67 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5990 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour réaliser les travaux d'installation d'un système de captation des gaz à la source et travaux connexes à la caserne de pompiers n° 62 située au 150, avenue Avro, dans la Ville de Dorval, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 693 299,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5990;
- 2 - d'autoriser une dépense de 103 994,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 63 783,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1195967002
80.01 (20.15)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0395

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de 5 ans avec WSP Canada inc. pour la fourniture d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment afin de contribuer à ce que les projets menés par la Direction de la gestion des projets immobiliers (DGPI) rencontrent les objectifs établis par la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 780 220,35 \$, taxes incluses - Appel d'offre public 18-17339 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle la seule firme soumissionnaire, WSP Canada inc., cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels pour la fourniture sur demande d'une équipe de consultants spécialisés en analyse de la performance et mise en service de l'enveloppe du bâtiment, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 780 220,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17339;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation sur demande à même les budgets des projets réalisés par la Direction de la gestion et planification immobilière au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1197055001
80.01 (20.16)

CM19 0396

Approuver le projet de premier renouvellement de bail par lequel la Ville loue de 9167-0133 Québec inc. (CG09 0124), un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, d'une superficie de 8 400 pieds carrés, pour les besoins du poste de quartier 44 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 8 ans et 16 jours, soit du 15 septembre 2019 au 30 septembre 2027 - Dépense totale de 1 633 821,48 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de première convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9167-0133 Québec inc. un local situé au 4807, rue Molson, à Montréal, pour une période de 8 ans et 16 jours, à compter du 15 septembre 2019, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 1 628 433,47 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'autoriser une dépense de 5 388,01 \$, taxes applicables et contingences incluses, payables à 9167-0133 Québec inc.;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188042005
80.01 (20.17)

CM19 0397

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc. (CG18 0183), un local au 5e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1^{er} septembre 2019, et un local situé au 4^e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2019, à des fins de bureaux - Dépense totale de 9 950 591,27 \$, incluant les taxes, les contingences, les incidences, le loyer et les travaux d'aménagement / Ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 3928446 Canada inc., un local au 5^e étage de l'immeuble situé au 5800, rue Saint-Denis, d'une superficie de 4 905 pieds carrés, pour une période de 9 ans et 2 mois à compter du 1^{er} septembre 2019 et un local au 4^e étage du même immeuble, d'une superficie de 20 332 pieds carrés, pour une période de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, à des fins de bureaux, moyennant un loyer total de 6 165 310,97 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 681 100,64 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 3928446 Canada inc.;
- 3 - d'autoriser une dépense de 1 104 179,66 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - d'ajuster, pour les années 2020 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière, pour un montant récurrent de 666 821,78 \$, taxes incluses ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194069003
80.01 (20.18)

CM19 0398

Accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 \$ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc. dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une subvention exceptionnelle de 793 857 \$ pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme à but non lucratif Ma Chambre inc., dans le cadre du programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1198207002
80.01 (20.19)

CM19 0399

Accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 \$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'accorder une subvention exceptionnelle de 11 799 903 \$ pour la réalisation du projet de logement social et communautaire de l'Office municipal d'habitation, ACL-5456 : OMHM - Îlot Rosemont, sous réserve de l'approbation de l'engagement définitif du projet par la Société d'habitation du Québec, dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1190637002
80.01 (20.20)

CM19 0400

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de 9227-9702 Québec inc. un espace à bureaux situé au 1717, rue Berri à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 12 ans, soit du 1^{er} décembre 2019 au 30 novembre 2031 - Dépense totale de 9 513 985,79 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 - d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue de 9227-9702 Québec inc., pour une période de 12 ans, à compter du 1^{er} novembre 2019, un espace d'une superficie de 10 837,5 pieds carrés, situé au 1717, rue Berri pour les besoins du poste de quartier 21 du Service de police de la Ville de Montréal, moyennant un loyer total de 6 869 560,79 \$, incluant les taxes, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de bail auquel interviennent Gare Îlot Voyageur inc., Autorité régionale de transport métropolitain et Stationnement Îlot Voyageur inc.;
- 2 - d'autoriser une dépense de 2 299 500 \$ représentant le coût des travaux d'aménagement payable en 2019 à 9227-9702 Québec inc., auquel s'ajoutent des contingences et des incidences au montant de 344 925 \$, pour une dépense maximale de 2 644 425 \$, taxes incluses;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1194565001
80.01 (20.21)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, tel que convenu en début de séance, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) et 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0401

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame Est à Montréal, pour la tenue des séances du conseil d'agglomération pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193599006
80.01 (30.01)

CM19 0402

Désigner l'endroit pour la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de désigner la salle du conseil de l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155 rue Notre-Dame Est à Montréal, pour la tenue des séances du conseil municipal pendant les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1193599005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0403

Adoption - Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition partielle du bâtiment situé sur le lot 1 851 804 afin de permettre la construction d'un bâtiment à des fins d'hébergement pour personnes ayant besoin d'aide sur une partie de ce lot ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1196347004
80.01 (42.01)

CM19 0404

Adoption - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif afin de mettre en oeuvre la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics (2017, chapitre 27)* ».

Un débat s'engage.

À 15 h 54, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, exerce son droit de réplique et mentionne aux membres qu'un mécanisme de reddition de comptes sera mis en place.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Mme Giuliana Fumagalli
Mme Andrée Hénault
M. Luis Miranda
M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

1190643001
80.01 (42.02)

CM19 0405

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2018) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1193843001
80.01 (42.03)

CM19 0406

Adoption - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) ».

Adopté à l'unanimité.

1195075002
80.01 (42.04)

CM19 0407

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation des pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs en matière de remorquage aux municipalités liées ».

Adopté à l'unanimité.

1162748005
80.01 (42.05)

CM19 0408

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1195175001
80.01 (42.06)

CM19 0409

Nomination de madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL Est-de-l'île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2019 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer madame Caroline Bourgeois, mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à titre de représentante de l'arrondissement au sein du conseil d'administration du PME MTL - Est-de-L'île, en remplacement de madame Chantal Rouleau.

Adopté à l'unanimité.

1195057003
80.01 (51.01)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (51.02) et 51.01 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0410

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Micheline Rouleau à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Sue Montgomery à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement M. Younes Boukala;
- Mme Josefina Blanco à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs en remplacement de M. Christian Larocque;
- M. Christian Arseneault à titre de vice-président de la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de Mme Émilie Thuillier;
- M. Christian Larocque à titre de membre à la Commission sur l'examen des contrats;
- M. Philippe Tomlinson et Mme Marie-Andrée Mauger titre de membres à la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde et Mme Micheline Rouleau;

- Mme Christine Gosselin à titre de membre à la Commission sur le schéma d'aménagement et de développement de Montréal en remplacement de Mme Rosannie Filato.

Un débat s'engage.

Les conseillers Marvin Rotrand et Alan DeSousa souhaitent, pour l'avenir, que la liste des nominations soit transmise aux membres du conseil précédemment à son adoption et réclament une copie de la liste des conseillers nommés.

Le vice-président du conseil consulte le greffier sur la validité de la demande.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, mentionne que cette demande sera consignée au procès-verbal.

Le vice-président du conseil déclare l'incident clos.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.02)

CM19 0411

Nominations aux commissions permanentes

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de nommer les personnes suivantes :

- Mme Micheline Rouleau à titre de membre à la Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, en remplacement de Mme Stéphanie Watt;
- Mme Sue Montgomery à titre de membre à la Commission sur le développement social et la diversité montréalaise en remplacement M. Younes Boukala;
- Mme Josefina Blanco à titre de membre à la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs en remplacement de M. Christian Larocque;
- M. Christian Arseneault à titre de vice-président de la Commission sur l'examen des contrats en remplacement de Mme Émilie Thuillier;
- M. Christian Larocque à titre de membre de la Commission sur l'examen des contrats;
- M. Philippe Tomlinson et Mme Marie-Andrée Mauger à titre de membres de la Commission sur les finances et l'administration en remplacement de Mme Laurence Lavigne-Lalonde et Mme Micheline Rouleau.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01

À 16 h 07, Le leader de la majorité, M. François Limoges, prend la parole et salue son fils Paul et sa conjointe Marie-Hélène, présents dans les tribunes.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0412

Exercer une première prolongation de 12 mois, de l'entente-cadre avec Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), pour la fourniture et la livraison, sur demande, de briquettes de chlore destinés aux chlorinateurs de marque Pulsar utilisés par plusieurs piscines de la Ville de Montréal - Montant estimé de la prolongation : 285 237,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0509;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

1. d'exercer l'option de prolongation pour une période de douze (12) mois, soit du 23 juin 2019 au 22 juin 2020, et autoriser une dépense additionnelle de 285 237,65 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'entente-cadre accordée à Aquatechno spécialistes aquatiques inc. (CM16 0729), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 855 712,94 \$, taxes incluses, à 1 140 950,59 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1197327001

CM19 0413

Accorder un contrat à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au complexe sportif Marie-Victorin - Dépense totale de 639 584,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 18-6345 (2 soum.)

Le conseiller Richard Deschamps déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0513;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 639 584,34 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour la fourniture et l'installation d'un revêtement en gazon synthétique sur le terrain de soccer-football au complexe sportif Marie-Victorin;
- 2- d'accorder à L.M.L. Paysagiste et Frères inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 597 742,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6345;
- 3- d'autoriser une dépense de 29 887,12 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 11 954,85 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 5- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1198264002

CM19 0414

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 926 600 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441116 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0514;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 307 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 196 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441116 ;
- 3- d'autoriser une dépense de 619 600 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1197231001

CM19 0415

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 7 546 221,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441216 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0515;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 874 110,82 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 721 110,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441216;
- 3- d'autoriser une dépense de 672 111,08 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1197231004

CM19 0416

Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 2 414 272,68 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441218 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0516;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 200 884,26 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 133 884,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441218;
- 3- d'autoriser une dépense de 213 388,42 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1197231007

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0417

Accorder un contrat à Aquaréhab Canada inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 896 204,82 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441217 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0517;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 6 282 095,29 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Aquaréhab Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 141 095,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441217;
- 3- d'autoriser une dépense de 614 109,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1197231011

CM19 0418

Accorder un contrat à Construction Guillaume Mailhot inc. pour réaliser les travaux de rénovation de 10 salles de toilettes au Biodôme de Montréal - Dépense totale de 1 377 593,17 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BI-00117 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0519;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Construction Guillaume Mailhot inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour réaliser les travaux de rénovation de 10 salles de toilettes au Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 197 907,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00117;
- 2- d'autoriser une dépense de 179 686,07 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1196318001

CM19 0419

Accorder un contrat à L'Heureux Mongeau JC Lauzon inc. pour la rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal - Dépense totale de 1 216 435,50 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public BI-00111 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0520;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 216 435,50 \$, taxes et contingences incluses, pour réaliser les travaux de rénovation du réseau de chauffage périphérique du Biodôme de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à L'Heureux Mongeau JC Lauzon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit une somme maximale de 1 057 770 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public BI-00111,
- 3- d'autoriser une dépense de 158 665,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1196891001

CM19 0420

Autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 \$ à 574 310,20 \$ taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0521;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 106 809,96 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection de la pergola et des murets du restaurant du Jardin botanique, dans le cadre du contrat accordé à Afcor Construction inc. (CE18 1789), majorant ainsi le montant total du contrat de 467 500,24 \$ à 574 310,20 \$, taxes et contingences incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1198141001

CM19 0421

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 11 832 500 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441115 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0522;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 775 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Insituform Technologies Limited, seul soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 575 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441115;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 057 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187231097

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0422

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie à CIMA+ s.e.n.c. pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), pour une somme maximale de 800 973,34 \$, taxes et déboursés inclus - Appel d'offres public 18-17412 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder à CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la conception du projet de reconstruction des structures du passage inférieur Marcel-Laurin/CN (projet 17-09), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 800 973,34 \$, taxes et déboursés inclus, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17412;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1197091003

CM19 0423

Autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 5 M\$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mars 2019 par sa résolution CE19 0503;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, en 2019, un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à la subvention attendue de 5 M\$ pour la restauration des sédiments contaminés situés sur le lot 6 073 401 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ou à proximité dans le fleuve;
- 2 - d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1197934002

CM19 0424

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à PME-ART, à des fins administratives, un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2019, moyennant un loyer total de 16 582,92 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0529;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue à PME-ART, à des fins administratives, un local d'une superficie de 318,29 pieds carrés, au 4^e étage de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de 3 ans, à compter du 1^{er} août 2019, moyennant un loyer total de 16 582,92 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de prolongation de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1194069004

CM19 0425

Accorder un soutien financier de 180 000 \$ à Festival du nouveau cinéma de Montréal pour soutenir la 48^e édition du Festival du nouveau cinéma 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0540;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 180 000 \$ au Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 48^e édition du Festival du nouveau cinéma 2019;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 16 h 33, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1197195004

CM19 0426

Accorder un soutien financier de 292 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0541;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 292 000 \$ à la Société de développement commercial du Vieux-Montréal - Quartier historique afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur de la rue Saint-Paul Est, entre la place Jacques-Cartier et le boulevard Saint-Laurent, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville et l'organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention et tout document relatif, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1191179005

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0427

Accorder un soutien financier de 656 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0542;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 656 000 \$ à l'Association des gens d'affaires de Charleroi et de Pie IX afin d'embaucher une ressource professionnelle pertinente et de réaliser des projets mobilisateurs pour le secteur du boulevard Pie IX, entre la rue J.-B.-Martineau et le boulevard Henri-Bourassa Est, dans le cadre du Programme Artère en transformation;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1191179004

CM19 0428

Accorder un soutien financier additionnel de 60 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) pour l'accueil des demandeurs d'asile (CM17 1243) / Approuver un projet d'addenda n°2 à cet effet, majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 \$ à 160 000 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0535;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier additionnel de 60 000 \$, taxes incluses, pour l'année 2019, à l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) afin de poursuivre l'aide du Service de référence aux organismes financés par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), pour l'accueil des demandeurs d'asile;
- 2- d'approuver un projet d'addenda n°2 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'OMHM (CM17 1243), majorant ainsi le montant total du soutien financier de 100 000 \$ à 160 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1196705001

CM19 0429

Majorer d'un montant de 40 077,63 \$, taxes incluses, les dépenses incidentes déjà autorisées dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-val inc. (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000 \$ à 3 377 077,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0582;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de majorer d'un montant de 40 077,63 \$, taxes incluses, les dépenses incidentes déjà autorisées dans le cadre du contrat accordé à Construction Bau-val inc. (CM18 0795) pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Drolet, de la rue Guizot à la rue de Liège, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, portant ainsi le montant total du contrat de 3 337 000 \$ à 3 377 077,63 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1187231093

CM19 0430

Accorder un contrat à Cojalac inc. pour des travaux de réaménagement d'une piste cyclable dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 196 045,55 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 436210 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0584;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 112 177,77 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans la rue de Brébeuf, de l'avenue Laurier Est à la rue Saint-Grégoire, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Cojalac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 838 677,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 436210;
- 3 - d'autoriser une dépense de 83 867,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1197231012

CM19 0431

Autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04 \$, taxes incluses, pour les services de transport de neige dans le cadre du contrat accordé à Transvrac Montréal-Laval inc. (CM18 1372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 392 931,13 \$ à 13 726 240,17 \$, taxes, variation de quantités et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 612;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 2 333 309,04 \$, taxes incluses, pour les services de transport de neige dans le cadre du contrat accordé à Transvrac Montréal-Laval inc. (CM18 1372), majorant ainsi le montant total du contrat de 11 392 931,13 \$ à 13 726 240,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1197711005

À 16 h 55, le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 15.03, tel que convenu en début de séance.

CM19 0432

Déclaration visant à reconnaître Montréal comme ville d'excellence pour la musique métal

Attendu que la Ville de Montréal est une métropole culturelle et qu'elle a une Politique culturelle et que celle-ci a pour but de consolider le leadership culturel et économique de la métropole et de mettre en valeur l'identité culturelle montréalaise;

Attendu que la musique métal existe depuis plus de 36 ans au Québec et que Montréal a joué un rôle déterminant dans le développement de celle-ci;

Attendu que la communauté métal représente une partie essentielle de l'écosystème culturel de Montréal et que la musique métal est ancrée au cœur de notre ville;

Attendu que la musique métal permet à Montréal de rayonner sur la scène mondiale;

Attendu que la musique métal québécoise, avec Montréal comme épice, est reconnue mondialement pour sa qualité et la vivacité de sa scène locale;

Attendu que la musique métal de Montréal compte de nombreux groupes qui ont connu et connaissent encore du succès aux niveaux local, national et mondial;

Attendu que la Ville de Montréal, depuis plus de trois décennies, possède sur son territoire plusieurs salles de diffusion et boutiques spécialisées dans la musique métal;

Attendu que Montréal attire de nombreux touristes qui viennent nous visiter afin d'assister à de nombreux spectacles et festivals spécialisés en musique métal;

Attendu que plusieurs livres ont été écrits sur le sujet de la musique métal québécoise et la place importante qu'occupe Montréal dans cet écosystème culturel;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Sterling Downey
M. Jocelyn Pauzé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- souligne la contribution importante de la musique métal à la vie culturelle de Montréal.
- remercie tous les acteurs de la scène métal qu'elles et qu'ils soient des créatrices ou créateurs, producteurs, diffuseurs, promoteurs, journalistes, animatrices ou animateurs de radio, gestionnaires de communautés virtuelles ou bénévoles;
- se reconnaisse officiellement comme ville d'excellence mondiale en matière de musique métal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Craig Sauvé pour la présentation de la déclaration.

Le conseiller Sauvé prend la parole et souligne la présence des distingués invités au balcon : Mme Christine Fortier, journaliste qui contribue depuis plusieurs années à faire connaître la musique métal, Mme Marie-France Rémillard, journaliste qui couvre la scène Hard Rock-Métal depuis les années 70, M. Jimmy Kay, vlogueur, accompagné de son fils Christopher Kalafatidis, M. François " Shayman " Laporte, musicien du groupe Rebels Cross et les remercie de leur présence pour la présentation de la présente déclaration et souligne qu'ils sont les piliers qui contribuent au rayonnement de la musique métal à Montréal et à l'international.

Le conseiller Sauvé poursuit et informe les membres du conseil que l'objectif de cette déclaration est de reconnaître l'apport de cette communauté culturelle artistique composée d'artistes, de journalistes, de créateurs, de diffuseurs, de promoteurs, de disquaires, de bénévoles, d'animateurs de radio, de gestionnaires et de communautés web qui travaillent tous à l'arrière-scène pour promouvoir et faire rayonner cette musique depuis une décennie avec pour résultat que Montréal est reconnue à l'international comme ayant la meilleure scène locale dans cette catégorie de musique. Le conseiller Sauvé poursuit et mentionne qu'en plus des festivals et des spectacles, il y a différents groupes montréalais qui font également rayonner cette musique sur les scènes internationales et les nomme fièrement, à savoir : Kataklysm, Montreal DBC, Beyond Creation, Slaves on dope, Cryptopsy, Necrotic Mutation, Despised Icon, The Agonist, Iron Descendants, Quo Vadis, sans oublier le groupe Sword de Saint-Bruno, Gorgon, originaire de Sherbrooke, Oblivion de Québec et Voivod de Jonquière.

À 17 h, à la suite d'un accord entre les leaders, il est proposé de prolonger les travaux pour une dizaine de minutes, le temps de permettre aux membres du conseil dont les noms sont inscrits de faire leur intervention

La présidente du conseil cède la parole respectivement aux conseillers Benoit Langevin, Jocelyn Pauzé et au vice-président du conseil, M. Sterling Downey, qui à tour de rôle, interviennent pour remercier les invités pour leur contribution au rayonnement de cette musique qui leur tient à cœur.

La présidente du conseil autorise une deuxième prolongation de quelques minutes afin de permettre au conseiller Marvin Rotrand de prendre la parole.

Le conseiller Rotrand intervient pour exprimer son profond malaise quant à cette déclaration qui fait l'éloge de groupes qui sont souvent associés aux mouvances fascistes et aux suprémacistes en plus d'encourager la consommation de stupéfiants.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand pour son commentaire ainsi que tous les intervenants.

Adopté à l'unanimité.

15.03

À 17 h 13, la présidente du conseil prend la parole et demande aux membres du conseil de rester dans la salle pour la prise de photos, tel que mentionné en début de séance.

À 17 h 14, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2019
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 avril 2019, 19 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pausé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Micheline Rouleau.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte. Avant de débiter avec la période de questions du public, la présidente du conseil rappelle aux personnes qui participent à la période de questions du public que c'est la dernière fois que les citoyennes et citoyens auront l'opportunité de poser leurs questions dans cette enceinte puisqu'à compter du mois de mai 2019, la période de questions du public se déroulera à l'édifice Lucien-Saulnier, et indique, en ce qui a trait à l'inscription à la période de questions, que celle-ci se tiendra dorénavant à l'édifice Lucien-Saulnier, situé au 155, rue Notre-Dame, Est. La présidente du conseil invite les citoyennes et citoyens à se présenter à la prochaine assemblée, le 13 mai 2019.

La présidente du conseil souligne la présence, dans les tribunes, des membres du Conseil Jeunesse de Ville-Marie ainsi que des jeunes de l'arrondissement de Ville-Marie, qui ont participé, en collaboration avec Concertation Montréal, à l'activité « Une soirée à l'hôtel de ville ». Mme Wong indique que ces jeunes sont accompagnés par des représentants de deux organismes, soit Innovation Jeunes et Carrefour Jeunesse Emploi Centre-Ville. La présidente du conseil les remercie de leur présence.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Claire Aubert	M. Craig Sauvé	Déplore le fait que la STM se soit opposée à un projet pilote de transport collectif initié par la firme CAE pour ses employés / La citoyenne demeure en attente d'une proposition ou d'un plan B pour palier au manque de transport collectif pour les employés de CAE
M. Michel Labelle	M. Dimitrios (Jim) Beis	Cours Trafalgar – pourquoi l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro a accordé un permis pour ce projet dont le garage donne accès sur la piste cyclable du boulevard Pierrefonds / Responsabilité de l'arrondissement d'assurer la sécurité des citoyens
M. Richard Janda	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Montréal Ville carboneutre – collaboration souhaitée entre la Ville et les universités afin de devenir un chef de file parmi les villes intelligentes et écologiques / Si la Ville considère de mettre de l'avant certaines suggestions formulées par les chercheurs en ce qui a trait à la collecte de données des gaz à effet de serre (GES) Dépôt de document
Mme Marie-Claire Mayeres	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Existence d'un règlement concernant les véhicules immobilisés avec le moteur en marche et sensibilisation citoyenne sur les effets nocifs des GES émis / Possibilité de créer une police de l'environnement Dépôt de document
M. François Roussel	M. Luc Ferrandez	Sauvegarde de L'Anse à l'Orme - quel est le plan de l'Administration afin de protéger les citoyens de l'Ouest de l'île lors des crues des eaux printanières - envisager la création d'un parc
M. Nathan Peter McDonnell	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Droit au logement - collaboration de l'Administration demandée pour certains projets de logements abordables alternatifs initiés par des groupes communautaires / Volonté de ces groupes de travailler de concert avec l'Administration
M. Noël Yves Perron	M. Luc Ferrandez (M. Pierre Lessard-Blais)	Avis défavorable donné par le CCU pour le projet commercial du Faubourg Contrecoeur - si le comité responsable des espaces verts a juridiction sur la décision à prendre quant à ce projet / L'acquisition par la Ville d'une partie du terrain pour une trame verte est-il un scénario envisagé
M. Matthew James Chapman	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Déclaration déposée, il y a 2 ans, à l'effet de faire de Montréal une ville carboneutre – Étapes subséquentes et mobilisation citoyenne envisagée / Combien de Montréalais seront mobilisés et comment s'assurer d'avoir autant de personnes provenant de communautés diverses Dépôt de document

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Joseph Khoury	Mme Laurence Lavigne Lalonde (M. Lionel Perez) (M. Alan DeSousa)	Liens à créer entre les chercheurs et la Ville afin de contribuer à la transition écoénergétique / Mobilisation citoyenne dans les arrondissements par Ensemble Montréal Dépôt de document
La présidente du conseil indique qu'il s'agit de la dernière question de la Coalition climat Montréal et procède à un rappel des règles au bénéfice des prochains intervenants.		
M. Maxime Arnoldi	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Crues printanières – préservation des espaces naturels et assurance qu'aucune construction ne sera autorisée sur les terrains humides de l'Anse-à-l'Orme / Envisager le droit de préemption dans le cas de l'Anse-à-l'Orme Dépôt de document
M. Martin Dion	Mme Nathalie Goulet (M. Éric Alan Caldwell)	Accès aux terrasses difficile pour les personnes à mobilité réduite - problématique avec le mobilier / Demande une bonification du règlement à cet égard
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Motifs justifiant la hausse des tarifs des parcomètres à Montréal / Motifs justifiant les nombreuses hausses de taxes
Mme Annie St-Amant	M. Luc Ferrandez (M. Pierre Lessard-Blais)	Déplore un délai de plus de 10 ans pour la réalisation du pôle commercial du Faubourg Contrecoeur et se questionne à savoir si l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a demandé à la ville-centre d'acquérir une partie du terrain pour la création d'une trame verte / Si de nouvelles dérogations demandées par le promoteur étaient connues par l'arrondissement
Mme Christiane Dumont	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Si la Ville s'est dotée d'un Plan de gestion des gaz à effet de serre pour sa flotte de véhicules utilitaires / Clarifications souhaitées sur les autres moyens envisagés pour l'électrification des transports

À 20 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger la période de questions des citoyens de 30 minutes, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil mentionne qu'elle n'acceptera plus de question sur le Faubourg Contrecoeur après celle de la prochaine intervenante à moins de disposer de temps d'ici la fin de la période de questions du public.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme France Girard	Mme Valérie Plante (M. Pierre Lessard-Blais)	Position de l'Administration concernant l'urgence du développement commercial du Faubourg Contrecoeur pour les familles
M. Louis Langevin	M. Benoit Dorais	Demande à l'Administration de rembourser les propriétaires avec l'argent perçu en trop pour la réfection du Square Phillips / Ajustements des programmes informatiques afin de calculer les pertes financières des commerçants

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Jean-François Racine	Mme Manon Barbe	Excuses de la part de la présidente du conseil d'agglomération sur son inaction à la suite des propos du maire William Steinberg / Demande à la présidente du conseil d'agglomération de faire une sortie publique pour se rétracter et de dénoncer les propos intolérants du maire Steinberg
Mme Sue Satcho	Mme Valérie Plante (M. Luc Ferrandez)	Sauvegarde de l'Anse-à-l'Orme - clarifications sur le processus d'acquisition et de protection des terrains / Suivre l'exemple de la Ville de Beaconsfield dans le processus de négociations Dépôt de document
M. Sébastien Alexander	M. Luc Ferrandez (M. Alex Norris)	Sauvegarde du parc Jeanne-Mance – État de la situation sur les heures d'utilisation du terrain à titre gratuit
La présidente demande à ce que soient appelés à tour de rôle les citoyennes et citoyens qui se sont inscrits sur la liste, étant donné le temps dont dispose encore la période de questions qui leur est allouée.		
M. Jean-François Boisvert	M. Luc Ferrandez	Si la Ville envisage de mettre fin à la présentation de la course de F1 sur l'île Notre-Dame aux termes de la présente entente, dans le contexte des changements climatiques Dépôt de document
Mme Alicia Gravel	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Mesures envisagées afin de mobiliser les citoyens dans la lutte aux changements climatiques, dans l'arrondissement du Sud-Ouest Dépôt de document
M. Geoffrey Bush	Mme Valérie Plante (M. Jean-François Parenteau)	Mesures existantes à la Ville Montréal afin de réduire l'émission des gaz à effet de serre / Leadership de la Ville Dépôt de document
M. Daniel Stephen Horen Greenford	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Étapes subséquentes dans le dossier de la lutte aux changements climatiques par la diminution des GES / Participation citoyenne et rencontre souhaitée
M. Steve Légaré	M. Luc Ferrandez	Projet de développement commercial du Faubourg Contrecoeur – si la Ville a envisagé la possibilité de créer un corridor vert du Bois d'Anjou traversant le Faubourg Contrecoeur jusqu'au parc Bellerive / Possible acquisition d'une partie du terrain de la zone commerciale pour une trame verte

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et des citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 34. Elle remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

À 20 h 35, la présidente du conseil souligne la présence, dans les tribunes, des membres de la famille de la conseillère Anne-Marie Sigouin, soit, MM. Michel, Robert et Éric Sigouin ainsi que Mme Kathia Bernardi.

À 20 h 36, le conseil reprend ses travaux et le leader de la majorité, M. François Limoges, rappelle l'article 15.02, tel que convenu en début d'assemblée.

CM19 0433**Déclaration pour la Journée commémorative du génocide arménien - 104^e anniversaire**

Attendu que le 24 avril 2019 marquera les 104 ans du génocide arménien, le premier génocide du XX^e siècle, qui a décimé les deux tiers de la population arménienne entre 1915 et 1916;

Attendu que ce génocide a été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement, par une déclaration, le 24 avril comme « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté le 28 novembre 2003, la Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien, qui proclame le 24 avril de chaque année « Jour commémoratif du génocide arménien »;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale*, la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion*, et la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre la discrimination, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que le 24 avril 2019 commémorera les victimes des massacres et soulignera l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu que les membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de celles et ceux qui ont survécu à ce génocide, contribuent à façonner notre ville par leur engagement aux plans politique, économique, culturel et social;

Il est proposé par Mme Émilie Thuillier

appuyé par Mme Valérie Plante
M. Alan DeSousa
Mme Effie Giannou
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal souligne l'anniversaire du génocide arménien le 24 avril 2019, en rappelant l'importance du devoir de mémoire et en invitant les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme. Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier prend la parole et souhaite la bienvenue aux invités et les remercie chaleureusement d'être là. Elle poursuit et souligne donc la présence au balcon de M. le Consul Ara Mkrtchian (chargé d'affaires ad interim), de Kevork Kataroyan, Apraham Nizibilian, Jizel Younanian, Arpie Baliozian, Sarkis Nokhoudian, Harout Tavitian, Varant Yapoudjian, Vana Nazarian, Aida Karibian, Georges Korkedian ainsi que de Leonardo Torosian.

La conseillère Thuillier procède à la lecture de la déclaration et mentionne que ses collègues, les conseillères Mary Deros et Effie Giannou, appuieront également cette déclaration.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier, et cède la parole à la conseillère Effie Giannou.

La conseillère Effie Giannou, prend la parole et déclare que dans son quartier de Bordeaux-Cartierville, il existe une grande concentration de Montréalaises et Montréalais d'origine arménienne. Elle poursuit en nous rappelant que nous avons le devoir de nous rappeler qu'il y a 104 ans, entre 1,2 et 1,5 millions d'arméniens qui vivaient dans ce qu'on appelait autrefois l'Empire Ottoman, ont été décimés, et que le 24 avril, nous rendrons hommage à tout un peuple, à son courage et à sa persévérance, ainsi qu'à ses représentants qui ont choisi Montréal pour y vivre et se reconstruire.

Mme Giannou mentionne également que la communauté arménienne compte environ 50 000 personnes dans la région métropolitaine de Montréal, et que cette communauté contribue largement à sa prospérité et à sa richesse, ainsi qu'à sa diversité culturelle et artistique, notamment avec l'école Sourp Hagop, le centre communautaire d'Ahuntsic-Cartierville, ainsi qu'avec avec le centre HBU et l'école Alex Manoogian situés dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

En conclusion, Mme Giannou déclare joindre sa voix à cette déclaration par devoir de mémoire pour que les prochaines générations puissent construire des sociétés plus justes en se souvenant des leçons du passé.

La présidente du conseil remercie la conseillère Giannou pour son intervention, et invite la conseillère Mary Deros à prendre la parole.

La conseillère Deros prend la parole et déclare que le 24 avril 1915 a changé la vie de ses ancêtres. Mme Deros rappelle qu'entre 1916 et 1917, 1,5 millions d'Arméniens sont disparus dans l'indifférence, alors qu'entre 1916 et 1923, près de 350 000 grecs d'origine Pont disparaissent aussi dans l'indifférence. Elle poursuit en indiquant que dans la nuit du 24 avril 1915, plus de 200 leaders arméniens ont été arrêtés, dont son grand-père paternel. Plusieurs d'entre eux ont été exécutés, forçant les survivants à fuir leur pays natal, laissant tout derrière eux pour repartir à zéro dans une nouvelle vie.

Mme Deros nous rappelle avec émotion que si elle nous raconte chaque fois son histoire personnelle depuis plusieurs années, c'est par devoir de mémoire, alors qu'une grande partie de sa famille paternelle est disparue, sans savoir ce que ses membres sont devenus. Elle indique que son histoire est la même que celle de milliers d'autres personnes qui vivent ou ont vécu un génocide, à l'instar du Rwanda, de la Shoah, de la Palestine, de la Bosnie-Herzégovine, du Cambodge, de la Birmanie ou Myanmar, sans oublier l'histoire des Amérindiens en Amérique du Nord.

Mme Deros déclare être fière de cette déclaration et des gestes posés pour un meilleur enseignement de l'histoire du génocide arménien, et elle encourage les citoyennes et citoyens à participer à la marche pour la Paix, tout en soulignant de ce fait que Montréal est la seule ville au monde à organiser une marche annuelle pour l'humanité et contre les génocides.

En conclusion, Mme Deros dit espérer qu'après 104 ans, la communauté mondiale reconnaîtra ce 1^{er} génocide de l'Histoire, reconnaissance qui permettrait au peuple arménien de tourner la page, et mentionne que s'il avait été reconnu, les autres génocides n'auraient peut-être pas eu lieu.

La présidente du conseil remercie la conseillère Deros pour son intervention, et cède la parole au conseiller Alan DeSousa.

Le conseiller Alan DeSousa prend la parole et demande à ce que soit ajouté son nom en appui à cette déclaration. M. DeSousa se déclare satisfait du support constant dont le conseil municipal de Montréal a toujours fait preuve envers la communauté arménienne en commémorant ce génocide, le 1^{er} du 20^e siècle. M. DeSousa souligne les interventions de ses collègues Giannou et Deros, et mentionne que dans l'arrondissement de Saint-Laurent il y a effectivement une grande communauté arménienne qui contribue indéniablement au succès de la communauté montréalaise et ce, dans tous les domaines. Il poursuit en déclarant que lui-même ainsi que ses collègues Aref Salem et Francesco Miele, sont fiers d'avoir cette communauté dans leur arrondissement respectif, et conclut en se déclarant Arménien d'adoption.

La présidente du conseil remercie le conseiller DeSousa pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0434**Ajout - Déclaration pour la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste**

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom HaShoah, sera soulignée le 2 mai;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de Juifs ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah* au Québec, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que la Ville de Montréal a proclamé, le 25 mars 2002, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste » et s'est engagée à reconnaître cette journée de façon récurrente;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* le 21 mars 1989, et a depuis mené des actions pour prévenir et combattre la discrimination fondée sur la race, la couleur la religion et l'origine ethnique ou nationale et de promouvoir l'inclusion et la diversité;

Attendu que le Yom HaShoah nous rappelle de ne jamais oublier l'Holocauste et de demeurer vigilantes et vigilants contre toutes les formes de préjugés, de gestes et de discours qui incitent à la haine, de manière à ce que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Il est proposé par Mme Valérie Plante
Mme Magda Popeanu

appuyé par M. Lionel Perez
M. Marvin Rotrand
M. Hadrien Parizeau
Mme Mary Deros

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse le 2 mai 2019, la journée du Yom HaShoah « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », en solidarité avec les survivantes et survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;
- 2- invite les Montréalaises et Montréalais de tous horizons à prendre part aux commémorations qui seront organisées durant cette journée, ainsi qu'à réfléchir, à travers l'histoire des victimes et de celles et ceux qui ont survécu, à la destruction engendrée par les préjugés, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil cède la parole à la conseillère Magda Popeanu.

La conseillère Popeanu prend la parole pour inviter les Montréalaises et les Montréalais, le 2 mai 2019, à souligner la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste, le Yom HaShoah, mais aussi à assister, le 1^{er} mai 2019, au Musée de l'Holocauste, à un événement qui nous rappelle ce devoir de mémoire en nous faisant entendre les paroles des victimes et rares survivants qui peuvent encore témoigner. La conseillère rappelle que nous devons, chaque jour, combattre l'intolérance, la haine, les préjugés et la violence. Elle poursuit en indiquant que nous devons nous ouvrir aux autres cultures et communautés, que Montréal est une ville cosmopolite et fière de l'être, et que la diversité de sa population en fait sa richesse. Avant de procéder à la lecture de la déclaration, la conseillère souligne que nous devons nous assurer que Montréal demeure une ville ouverte, sécuritaire et accueillante.

La présidente du conseil remercie la conseillère Popeanu et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez.

Le chef de l'opposition officielle demande à l'Administration d'ajouter les noms de MM. Rotrand et Parizeau ainsi que celui de Mme Deros à titre d'appuyeurs de cette déclaration et débute son intervention en citant les mots suivants : « Shoah, Holocauste, Auschwitz, camps de mort, solution finale, 6 millions tués, génocide, devoir de mémoire ». M. Perez poursuit son intervention en mentionnant que chaque année nous répétons ces mots et il s'interroge à savoir comment nous pouvons éviter de banaliser un événement qui se décrit comme le mal absolu. Le chef de l'opposition officielle indique qu'il faut en parler, passer par l'éducation et avoir le respect inconditionnel de l'autre. Il rappelle à l'assemblée qu'une motion à cet effet a été adoptée en novembre 2018 pour demander au gouvernement du Québec d'inclure l'histoire des génocides dans les programmes d'éducation des écoles secondaires du Québec, que l'éducation est la clé pour promouvoir la tolérance et accepter la diversité montréalaise, telle qu'elle se vit au quotidien. Il souligne cependant qu'il y a présentement une montée de polarisation, de haine, d'antisémitisme à travers le monde, en Europe, aux États-Unis et ailleurs, d'où l'importance de continuer à en parler. Pour terminer, le chef de l'opposition officielle joint sa voix à celle de la conseillère Popeanu et invite les Montréalaises et les Montréalais à participer aux différentes commémorations et remercie l'Administration d'avoir inscrit cette déclaration à l'ordre du jour.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et cède la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand prend la parole en indiquant qu'il y a 74 ans, le 15 avril 1945, les troupes britanniques ont libérées le camp de concentration de Bergen-Belson et qu'ils y ont trouvé plus de 20 000 corps ensevelis et quelques survivants, dont ses parents, qui se sont rencontrés dans ce camp et se sont mariés quelques mois plus tard. La Yom Hashoah a toujours été une journée importante de souvenir pour lui et les siens et M. Rotrand invite la population à se rappeler l'horreur de ces crimes incompréhensibles. Le conseiller souligne qu'il n'est pas intervenu sur cette déclaration depuis plusieurs années parce que cela lui rappelle avec tristesse le souvenir de ses parents. Pour terminer, le conseiller Rotrand remercie le chef de l'opposition officielle d'avoir ajouté son nom à titre d'appuyeur de la déclaration et remercie l'Administration d'avoir devancé l'inscription de celle-ci dans le présent ordre du jour.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La mairesse prend la parole pour saluer les invités présents dans les tribunes et mentionnés précédemment lors la déclaration concernant le génocide arménien, et tient à les remercier dans le cadre de la présente déclaration de leur implication dans l'enseignement de l'histoire des génocides et de tout ce qui doit être fait pour honorer ce devoir de mémoire envers celles et ceux qui ont perdu la vie.

Adopté à l'unanimité.

15.04 (Ajout)

À 21 h 06, le leader de la majorité rappelle l'article 7.04, tel que convenu en début d'assemblée.

CM19 0435

Dépôt des règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) à l'occasion de la 32^e simulation tenue du 25 au 27 janvier 2019

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose les règlements débattus et adoptés par le Jeune Conseil de Montréal (JCM) lors de la 32^e Simulation tenue du 25 au 27 janvier 2019, portant sur la protection et la création du patrimoine montréalais (adopté); sur la communautarisation du Service de police de la Ville de Montréal (adopté); sur l'inclusion des nouvelles arrivantes (adopté) et sur la priorisation des transports en commun et actifs (adopté), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin remercie le Jeune conseil de Montréal pour le dépôt des règlements débattus et adoptés lors de la 32^e simulation qui s'est tenue du 25 janvier au 27 janvier 2019. Il indique que cette simulation est un bon moyen pour comprendre la politique municipale en se glissant dans la peau d'un élu. Le conseiller poursuit son intervention en indiquant que c'est une expérience formatrice et que les habiletés développées, telles que la capacité de s'exprimer, la rédaction, l'esprit critique et le sens diplomatique sont applicables dans toutes les facettes de la vie. Pour terminer, le conseiller invite tous les jeunes intéressés par la politique à participer à cette simulation qui se déroule à tous les mois de janvier de chaque année et les remercie pour le travail accompli.

La présidente du conseil remercie le conseiller Langevin pour son intervention et cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier.

La conseillère Thuillier invite les membres du conseil à prendre connaissance des règlements qui ont été débattus par le Jeune conseil de Montréal. La conseillère poursuit et indique que les débats ont été très pointus et précis, que les règlements ont été adoptés par une large majorité, certains avec seulement quelques voix, signe tangible que la démocratie se porte bien et que la relève est là, pas très loin derrière. La conseillère félicite les participants pour cette 32^e édition.

La présidente du conseil remercie la conseillère Thuillier.

La présidente du conseil prend la parole et souligne la présence au balcon de M. Nicolas Pilon, M. Daniel Tran et Mme Dina Husseini, elle les félicite pour leur implication au sein du Jeune conseil de Montréal et les remercie.

07.04 1198215001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0436

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Clean Water Works inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 4 098 800 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441117 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0591;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 733 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'égout par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Clean Water Works inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 658 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441117;

- 4- d'autoriser une dépense de 365 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

À 21 h 11, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1197231006

CM19 0437

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec les firmes Construction DJL inc. (8 125 873,34 \$, taxes incluses), Construction & Pavage Portneuf inc. (1 819 665,15 \$, taxes incluses), Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. (594 510,66 \$, taxes incluses), Meloche, Division de Sintra inc. (1 188 578,22 \$, taxes incluses) et Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. (2 364 881,37 \$, taxes incluses), pour une période de 36 mois, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes - Appel d'offres public 19-17407 (5 soum.) / Autoriser une dépense supplémentaire en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % de celui octroyé, soit 2 114 026,31 \$, taxes incluses, pour un total de 16 207 535,06 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0592;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après mentionnées, plus bas soumissionnaires conformes, pour la fourniture, sur demande, d'enrobés bitumineux à chaud et d'enrobés bitumineux tièdes, pour chacun des groupes identifiés dans le tableau des adjudicataires joint au dossier décisionnel, aux prix unitaires de leur soumission, soit pour les dépenses totales indiquées en regard de chacune d'elles, pour une période approximative de 36 mois, à compter du 16 avril 2019 au 15 avril 2022, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17407 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel – Montant total estimé des ententes 14 093 508,74 \$, taxes incluses :
 - Construction DJL inc. 8 125 873,34 \$, taxes incluses;
 - Construction & Pavage Portneuf inc. 1 819 665,15 \$, taxes incluses;
 - Bau-Val CMM, Division de Bau-Val inc. 594 510,66 \$, taxes incluses,
 - Meloche, Division de Sintra inc. 1 188 578,22 \$, taxes incluses;
 - Tech-Mix, Division de Bau-Val inc. 2 364 881,37 \$, taxes incluses.
- 3- d'autoriser une dépense additionnelle en prévision des possibles variations de quantités aux contrats totalisant un montant équivalent à 15 % du contrat accordé, soit 2 114 026,31 \$, taxes incluses, pour une dépense totale de 16 207 535,06 \$, taxes incluses;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1197360001

CM19 0438

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux de voirie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (PCPR-PRCPR 2019) - Dépense totale de 10 784 700 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441011 (10 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0597;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 9 837 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder à Construction Bau-Val inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 477 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441011 ;
- 4 - d'autoriser une dépense de 947 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1197231010

CM19 0439

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc., pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 11 718 818,49 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 409511 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0598;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 10 718 891,69 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau, de voirie et de feux de circulation dans la rue Berri, de la rue Roy à l'avenue Duluth et dans l'avenue Laval, de la rue du Square-Saint-Louis à la rue Roy, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3- d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 947 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 409511 ;
- 4- d'autoriser une dépense de 999 926,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1187231098

CM19 0440

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc. pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal et de Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 10 461 971,69 \$, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 443301 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0586;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 667 793,93 \$, taxes incluses, pour la réfection du pont Rosemont/Van Horne et du dessus du pont Clark/Van Horne dans les arrondissements du Plateau Mont-Royal et de Rosemont-La Petite Patrie, comprenant toutes les variations de quantités et les frais incidents, le cas échéant ;

- 3- d'accorder à Construction Demathieu & Bard (cdb) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 941 777,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 443301;
- 4- d'autoriser une dépense de 794 177,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

20.25 1197091004

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 38, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

CM19 0441

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Aménagement côté jardin inc. pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, de feux de circulation et de mobilier urbain dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 21 435 653,67 \$, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 333905 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0587;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 19 366 070,41 \$, taxes incluses, pour des travaux de construction de caniveaux, d'aménagement de la chaussée et des trottoirs en pavés de béton sur dalle structurale, de fosses de plantations, d'éclairage, des feux de circulation et du mobilier urbain, dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue de Bleury, comprenant les variations de quantités et tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Aménagement côté jardin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 17 325 273,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 333905;

- 4- d'autoriser une dépense de 2 069 583,26 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1197231021

CM19 0442

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles - Dépense totale de 15 199 984,07 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 286801 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0588;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 13 912 258,24 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie et d'éclairage dans les boulevards Perras et Armand-Bombardier, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointes-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 877 258,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 286801;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 287 725,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1197231002

CM19 0443

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Sanexen services environnementaux inc. pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale pour le Lot A de 2 514 714,34 \$, le Lot B de 7 107 117,16 \$ et le Lot C de 2 918 423,90 \$, taxes, variation de quantités, contingences et incidences incluses pour chacun des trois lots - Appel d'offres public 10301 (3 soum. pour le Lot A et 2 soum. pour les Lot B et Lot C)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0590;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 939 472,57 \$, taxes incluses (Lot A), de 5 481 413,20 \$, taxes incluses (Lot B) et de 2 250 849,15 \$, taxes incluses (Lot C), pour des travaux de remplacement d'entrées de service d'aqueduc en plomb, de réfection de surface et autres travaux connexes de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3- d'accorder à Sanexen services environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats (Lot A, Lot B et Lot C) à cette fin, aux prix de ses soumissions, soit pour des sommes maximales de 1 917 472,57 \$, taxes incluses (Lot A), de 5 419 013,20 \$, taxes incluses (Lot B), et de 2 225 249,15 \$, taxes incluses (Lot C), conformément aux documents de l'appel d'offres public 10301;
- 4- d'autoriser une dépense de 287 620,89 \$, taxes incluses (Lot A), de 812 851,98 \$, taxes incluses (Lot B) et de 333 787,37 \$, taxes incluses (Lot C), à titre de budget de contingences;
- 5- d'autoriser une dépense de 287 620,89 \$, taxes incluses (Lot A), de 812 851,98 \$, taxes incluses (Lot B) et de 333 787,37 \$, taxes incluses (Lot C), à titre de budget de variation de quantités;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1197913001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 30.02, 30.04 et 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0444

Approuver la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019 de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C. Promenade Masson, de la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0549;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les demandes de la Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal, de la S.I.D.A.C Promenade Masson, de la Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal et de la Société de développement du boulevard Saint-Laurent, pour la prolongation des heures d'admission dans les établissements commerciaux lors d'événements spéciaux, dont des promotions commerciales, de la saison estivale 2019, aux dates et aux heures indiquées ci-après :

Société de développement commercial Petite-Italie - Marché Jean-Talon - Montréal

Du 7 au 8 juin 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon;
Du 16 au 18 août 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre les rues Saint-Zotique et Jean-Talon.

et ce, aux heures et jours suivants :

les vendredis : prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis et les dimanches : prolongation de 17 h à 23 h.

S.I.D.A.C. Promenade Masson

Le 25 mai 2019, sur la rue Masson, entre la rue d'Iberville et la 12^{ième} Avenue;
Le 7 septembre 2019, sur la rue Masson, entre la rue d'Iberville et la 12^{ième} Avenue.

et ce, aux jours et aux heures suivants :
le samedi, prolongation de 17 h à 18 h.

Société de développement Carrefour du Plateau Mont-Royal

Du 30 mai au 2 juin 2019, sur l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum;
Du 22 au 25 août 2019, sur l'avenue du Mont-Royal, entre le boulevard Saint-Laurent et la rue Fullum.

et ce, aux jours et heures suivantes:

les jeudis et vendredis, prolongation de 21 h à 23 h;
les samedis, prolongation de 17 h à 23 h.

Société de développement du boulevard Saint-Laurent

Du 6 au 16 juin 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal;
Du 29 août au 1^{er} septembre 2019, sur le boulevard Saint-Laurent, entre la rue Sherbrooke et l'avenue du Mont-Royal.

et ce, aux jours et aux heures suivants:

Lundi, prolongation de 21 h à 23 h;
Mardi, prolongation de 21 h à 23 h;
Mercredi, prolongation de 21 h à 23 h;
Jeudi, prolongation de 21 h à 23 h;
Vendredi, prolongation de 21 h à 23 h;
Samedi, prolongation de 17 h à 23 h;
Dimanche, prolongation de 17 h à 23 h.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0445

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0550;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de 15 dos d'âne allongés sur différents tronçons du réseau artériel de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1191097002

CM19 0446

Autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C., pour une période de 16 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7^e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 \$, taxes incluses, à la suite du projet d'offre de location approuvé par le conseil municipal du 18 juin 2018 (CM18 0825)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0548;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) à signer le bail par lequel la Ville loue de Complexe Place Crémazie S.E.C. et auquel intervient 9197-3586 Québec inc., pour une période de 16 ans, à compter du 1^{er} novembre 2018, un espace d'une superficie de 24 400 pieds carrés, au 7^e étage de l'immeuble situé au 50, boulevard Crémazie Ouest, à des fins de bureaux, pour un loyer total de 14 284 592,14 \$, taxes incluses, à la suite du projet d'offre de location approuvé par le conseil municipal du 18 juin 2018 (CM18 0825).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1190649001

CM19 0447

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection effectuée par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Montréal-Nord de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux d'aménagement paysager faisant suite à la réfection par la Ville de l'intersection des boulevards Henri-Bourassa et Langelier, conformément de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1191097006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.06 à 30.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil commence l'étude des articles 30.07 et 30.09.

Article 30.07

Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0554;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Article 30.09

Ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 \$, taxes incluses

Un débat s'engage.

À 22 h 01, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, ajourne la séance jusqu'au mardi 16 avril 2019, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 avril 2019, 9 h 30
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

PRÉSENCE EN COURS DE SÉANCE :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.02 :

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.02 :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.04 :

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.04 :

M. Luc Ferrandez.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 42.09 :

M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
 Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
 Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
 M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Aucun citoyen ne s'étant inscrit, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Confirmation à l'effet que Montréal ne va pas être privée de sommes provenant du gouvernement du Québec pour des projets structurants en mobilité / S'assurer que Montréal aura sa juste part en matière de financement pour le transport collectif
Mme Karine Boivin-Roy	Mme Valérie Plante	Voies Camillien-Houde/Remembrance – engagement de l'Administration à conserver le statut quo en ce qui a trait à l'accès au Mont-Royal pour les voitures, cyclistes et piétons pour la saison estivale / Privilégier le statut quo et attendre les solutions de compromis proposées par l'OCPM
Mme Manon Barbe	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Appui des services centraux pour le développement d'un lien vert dans l'arrondissement de LaSalle
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Pertinence d'augmenter le nombre d'inspecteurs en salubrité des logements vs le nombre de constats émis / Utilisation, par la Ville, des pouvoirs qui lui sont dévolus pour mieux protéger les citoyens
M. Francesco Miele	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	État de situation sur la révision des panneaux de stationnement à la suite de la phase 1 du projet pilote mené dans les arrondissements de Saint-Laurent et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Poursuivre les autres phases de ce projet pilote avant d'adopter le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

À 9 h 55,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres de 7 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

La proposition est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Josué Corvil	Mme Valérie Plante (Mme Magda Popeanu)	Motifs justifiant le délai pour la tenue d'une consultation publique par l'OCPM sur le racisme et la discrimination systémique
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Assurance que l'échéancier de mai 2019 sera respecté en ce qui a trait à la fin des travaux de réfection des paddocks au circuit Gilles-Villeneuve

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*, la présidente du conseil déclare la période de questions des conseillers close à 10 h.

Avant de céder la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, invite le conseiller Éric Alan Caldwell à prendre la parole.

Le conseiller Caldwell prend la parole et informe les membres que l'on peut observer, sur la rue Notre-Dame, des voitures accidentées qui font partie d'une campagne de sensibilisation de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) à laquelle s'est associée la Ville, via son programme « Vision Zéro » sur les impacts du texto au volant.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

À 10 h 02, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude des articles 30.06 à 30.10 réunis.

CM19 0448

Autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0569;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la démolition partielle de l'immeuble patrimonial cité situé au 13, avenue Strathyre, conformément à l'article 141 de la *Loi sur le patrimoine culturel*, dans le cadre du projet de réhabilitation de cet immeuble

Adopté à l'unanimité.

CM19 0449 (suite)

Accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement de Ville-Marie de prendre en charge la délivrance des permis d'exploitation d'un service de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Le débat se poursuit.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Marvin Rotrand
Tous les membres présents de l'opposition officielle

30.07 1198219002

CM19 0450

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de six intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2019 par sa résolution CE19 0552;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour le réaménagement de 6 intersections appartenant au réseau artériel administratif de la Ville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1191097005

CM19 0451 (suite)

Ratifier les décisions prises par le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent pour la réalisation de la traverse Montpellier, à l'exception des travaux d'aménagement des espaces verts, et affecter les crédits requis au montant de 1 034 420,31 \$, taxes incluses

Adopté à l'unanimité.

30.09 1182410002

CM19 0452

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord à l'Île-des-Sœurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0613;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Verdun de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de construction d'une passerelle et de réaménagement de la piste multifonctionnelle de la Pointe-Nord à l'Île-des-Sœurs, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.10 1191097003

CM19 0453

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc, dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0614;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux de réfection de la piste cyclable du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

30.11 1191097007

CM19 0454

Avis de motion, dépôt et présentation - Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010)

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissement (18-010) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1193599004

CM19 0455

Avis de motion et dépôt - Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie résiduelle de la ruelle, située au nord-est de l'avenue Balzac et au sud-est du boulevard Albert-Brosseau, dans l'arrondissement Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1184386005

CM19 0456

Avis de motion et dépôt - Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement sur le Régime de retraite des contremaîtres de la Ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1196335004

CM19 0457

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer des projets d'immobilisations réalisés par les arrondissements concernés dans les quartiers Hochelaga, Montréal-Nord et Sainte-Marie, dans le cadre du programme Quartier intégré (QI) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1187286010

CM19 0458

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 73 050 000 \$ pour des travaux généraux de modifications et d'additions au réseau municipal de conduits souterrains ainsi que de travaux reliés à l'enfouissement des fils aériens dans les limites de la Ville de Montréal, sous la surveillance de la Commission des services électriques de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1190649002

CM19 0459

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1186907001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0460

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0342;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0342;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0434;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 300 000 \$ pour le financement de travaux de réfection et d'amélioration d'équipements sportifs », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1197235002

Règlement 19-024

CM19 0461

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0343;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0343;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil sur la délégation de pouvoirs au comité exécutif (03-009) ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.02

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pauzé, Barbe, Deschamps et Zarac (35)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Ouverture des portes: La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, entre dans la salle des délibérations et déclare que si elle avait été présente au moment de ce vote, elle aurait voté en faveur de cette proposition.

Résultat: En faveur : 36
Contre : 23

La présidente du conseil déclare l'article 42.02 adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence

42.02 1190643002

Règlement 03-009-10

CM19 0462

Adoption - Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0344;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0344;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0428;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les subventions aux sociétés de développement commercial financées par le Fonds de dynamisation des rues commerciales ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1197796004

Règlement 19-025

CM19 0463**Adoption - Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage****Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)**

Vu les avis de motion donnés du Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage et du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0345;

Vu le dépôt des projets de règlements intitulés « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage » et « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0345;

Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage », des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a également été distribuée;

Attendu qu'une copie de ces règlements et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ces règlements sont détaillés aux règlements et aux sommaires décisionnels;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0433 et du 10 avril 2019, par sa résolution CE19 0622;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif aux services de véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage »;
- 2- d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070).

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Alan DeSousa

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.04.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Pausé, Barbe, Deschamps, Zarac (36)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (23)

Résultat: En faveur : 36
Contre : 23

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare l'article 42.04 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.04 1188219001

*Règlement 19-026
Règlement 18-070-1*

CM19 0464

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0346;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0346;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0489;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative au traitement des frênes situés sur des propriétés privées ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1198142001

Règlement 15-063-3

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM19 0465

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021 à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0347;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021 » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0347;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition de biens et d'équipements d'actifs permettant une optimisation et une expansion du système de vélos en libre-service BIXI pour les années 2019, 2020 et 2021 », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1194368001

Règlement 19-027

CM19 0466

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0348;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0348;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0490;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (18-070) ».

Adopté à l'unanimité.

42.07 1194368003

Règlement 18-070-2

CM19 0467

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES »)

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0349;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0349;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0494;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 57 300 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales dans les abords du site Outremont (« PDUES ») », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1196626001

Règlement 19-028

CM19 0468

Adoption - Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0350;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0350;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0493;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement fixant le montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement ou d'immobilisation des véhicules (18-020) ».

Un débat s'engage.

Le conseiller Éric Alan Caldwell soulève une question de privilège sur les propos tenus par le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele qui, lors de son intervention, a déclaré que l'Administration a véhiculé des informations incomplètes à l'effet que les augmentations du montant des amendes à l'égard des infractions en matière de stationnement seraient de 1 \$, seulement, alors que toutes les autres informations pertinentes n'auraient pas été clairement annoncées. Le conseiller Caldwell indique que tous les renseignements sont inscrits et détaillés au sommaire décisionnel.

La présidente du conseil cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle.

M. Miele poursuit son intervention.

À 11 h 07, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Caldwell soulève à nouveau une question de privilège sur les informations véhiculées par le leader adjoint de l'opposition officielle concernant les amendes pour les cyclistes.

Le leader adjoint de l'opposition officielle indique que l'intervention du conseiller Caldwell ne constitue pas à ses yeux une question de privilège et qu'il aurait dû utiliser son droit de réplique et non amputer le temps de parole dont il dispose pour faire part de ses commentaires.

Le débat se poursuit.

Le vice-président du conseil fait un rappel à l'ordre et demande aux membres de respecter le silence requis lors des interventions en cours.

Le débat se poursuit.

Le conseiller Caldwell utilise son droit de réplique.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.09.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Bourgeois, Marinacci, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault et Pausé (34)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Perri, Clément-Talbot, Guay, Bissonnet, Barbe, Deschamps, Zarac, Miranda, Hénault, Fumagalli, Rapanà et Rotrand (26)

Résultat: En faveur : 34
Contre : 26

La présidente du conseil déclare l'article 42.09 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.09 1197718001

Règlement 18-020-1

CM19 0469

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0351;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles » à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0351;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 20 mars 2019, par sa résolution CE19 0492;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 000 \$ pour le financement de travaux de sécurisation sur le réseau routier, aux abords des écoles », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

À 11 h 44, la présidente du conseil, madame Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1181097016

Règlement 19-029

CM19 0470

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs, à l'assemblée du conseil municipal du 25 mars 2019 par sa résolution CM19 0361, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM19 0361 du conseil municipal du 25 mars 2019 adoptant le projet de règlement P-04-047-201 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2019, par sa résolution CE19 0430;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteur de valeur exceptionnelle de l'arrondissement du Sud-Ouest par l'ajout, dans la liste des édifices publics d'intérêt, du qualificatif « ancien » à la dénomination « bain Hushion » du bâtiment portant le numéro 757, rue des Seigneurs.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1196347003

Règlement 04-047-201

CM19 0471

Renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2019 par sa résolution CE19 0621;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de renommer « parc Martin-Luther-King » le parc de Kent situé entre les chemins de la Côte-des-Neiges et Hudson et les avenues Appleton et de Kent, constitué des lots 2 173 833 et 2 515 709 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1194521002

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle en faveur d'une laïcité ouverte à l'image de Montréal

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM19 0472**Motion de l'opposition officielle afin d'accroître la sécurité des Montréalais et la transparence en matière de salubrité alimentaire**

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.02 qui se lit comme suit :

Attendu que selon la Division de l'inspection des aliments (DIA) du Service de l'environnement, la Ville de Montréal « a la responsabilité de veiller à la qualité et à l'innocuité des aliments préparés, servis et vendus aux consommateurs sur son territoire »;

Attendu qu'en vertu d'un mandat délégué par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la Ville de Montréal a le pouvoir, sur son territoire, d'inspecter, de poursuivre et de faire condamner les établissements alimentaires (restauration, vente au détail, transformation, distribution et entreposage) contrevenants aux lois et règlements;

Attendu qu'entre 2017 et 2018, à Montréal, le nombre d'établissements alimentaires condamnés pour des infractions au règlement du MAPAQ a augmenté de près de 43 % et que le montant total des amendes est passé de 539 440 \$ en 2017 à 820 100 \$ en 2018, une augmentation de 52 %;

Attendu que selon le bilan annuel de 2018 de la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal, entre 2017 et 2018, la Ville a augmenté le nombre d'inspections de 8 % et a consacré 12 % d'heures supplémentaires à l'inspection des établissements alimentaires;

Attendu que selon les bilans annuels (2016-2018) de la Direction de l'environnement et du développement durable de la Ville de Montréal, entre 2017 et 2018, les ordonnances de fermeture émises par la Ville ont augmenté de 91 %.

Attendu que le 21 mars 2019, dans son Budget 2019-2020, le gouvernement du Québec a annoncé que, face à « l'augmentation des activités d'inspection du MAPAQ et de ses mandataires », une enveloppe de 10 millions de dollars sur cinq ans est prévue pour « répondre à la croissance des activités d'inspection des aliments et de bien-être animal et des coûts qui y sont associés » et pour « prolonger et bonifier l'entente entre le MAPAQ et la Ville de Montréal »;

Attendu que les villes de New York et de Toronto obligent les établissements alimentaires, principalement les restaurants, les camions de cuisine de rue et les détaillants, à afficher sur leur vitrine l'avis d'inspection émis par les services de la ville et qu'elles disposent d'une application, appelée respectivement ABCEats et DineSafe, permettant de vérifier la note d'un restaurant avant de s'y rendre;

Attendu qu'en 2017, Corinne Schiff, commissaire adjointe de la Santé de la Ville de New York, confiait au *New York Times* que le programme d'affichage, basé sur la transparence, est un succès : « The restaurant rating program is an example of how powerful transparency can be... New Yorkers are using the grades to motivate restaurants to create a better dining experience for everybody. »

Attendu qu'un affichage des inspections défend et protège les intérêts des Montréalais et qu'une application mobile facilite la communication entre la Ville et les citoyens;

Attendu que l'entente sur le fonctionnement et le financement des programmes d'inspection des aliments, renouvelée le plus récemment en 2018, entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ne prévoit pas, ni n'interdit, que les données d'inspection peuvent être rendues publiques, à l'exception des condamnations aux infractions;

Attendu que depuis 2015, la Ville de Montréal a acheminé au MAPAQ trois demandes formelles visant à permettre la diffusion publique des données d'inspection et que la dernière demande a été formulée en août 2018 au moment du renouvellement de l'entente;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Dimitrios (Jim) Beis

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère sa demande au MAPAQ de lui permettre de mettre en place un système d'affichage des résultats des inspections à l'entrée de l'ensemble des établissements alimentaires présents sur le territoire de la Ville et que l'avis soit facile à comprendre pour les consommateurs, en accord avec la Politique des données ouvertes de la Ville;

- 2- s'engage, une fois l'autorisation de diffusion des données obtenues du MAPAQ, à ajouter une rubrique « Sécurité alimentaire » à son application mobile, *Montréal – Services aux citoyens*, pour permettre aux citoyens d'avoir un accès direct à l'information concernant l'état de salubrité des établissements alimentaires et de pouvoir signaler plus facilement les cas de manquements au règlement, en accord avec la Politique de données ouvertes de la Ville.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

Adopté à l'unanimité.

65.02

Le conseil débute l'étude de l'article 65.03.

Article 65.03

Motion de l'opposition officielle demandant l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine en période estivale

Attendu que selon le sondage effectué dans le cadre de *l'Avis sur la mobilité des jeunes montréalais.es de 17 à 30 ans* déposé en 2019 par le Conseil jeunesse de Montréal (CJM), bien que les jeunes soient les plus grands utilisateurs des transports collectifs, « (...), plus d'un tiers des jeunes ont des horaires qui les contraignent à l'utilisation de certains modes de transport au profit d'autres, notamment hors des heures de pointe (soir, fin de semaine et matin très tôt). Cela les décourage d'utiliser les transports en commun pour leurs déplacements »;

Attendu que selon le même avis, 12 % des répondants, soit la plus grande propension, expriment le besoin d'une plus grande fréquence des transports collectifs le soir et la nuit pour favoriser leur utilisation d'un moyen de transport durable, et que 9 % des répondants indiquent qu'une plus grande fréquence de ces transports les fins de semaine est nécessaire pour favoriser leur utilisation d'un moyen de transport durable;

Attendu que dans le cadre de la consultation publique tenue en 2012 sur le Programme *particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin*, le mémoire déposé par le CJM et l'organisme à but non lucratif Génération d'idées recommandait déjà d'élargir la plage horaire du métro pendant la nuit, particulièrement l'été, et la fin de semaine afin de faciliter les déplacements des Montréalais à travers la ville;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée du Plan de transport de Montréal 2008 qui promeut notamment le développement des transports actifs et collectifs, qu'en 2017, la Société de transport de Montréal (STM) a lancé le *Plan stratégique organisationnel 2025* qui visait, entre autres, à augmenter la part modale des transports en commun dans les déplacements des Montréalais, que dans son budget 2019, la STM prévoit « un nouveau record dans l'offre de service métro grâce à une hausse de 2,2 % par rapport à l'an dernier » et que depuis le 25 mars dernier, le service du métro a été bonifié sur les lignes orange et verte;

Attendu que la STM offre un service de bus de nuit sur 23 lignes, tant la semaine que la fin de semaine;

Attendu que la STM ouvre l'ensemble des lignes de métro toute la nuit deux fois par an, soit le Jour de l'an et lors de la Nuit blanche qui a automatiquement lieu en fin de semaine, et que la Nuit blanche rassemble environ 300 000 noctambules, ce qui en fait l'évènement attirant le plus de monde en une journée à Montréal;

Attendu que les sociétés de transport des villes de New York, Chicago et Copenhague offrent l'ouverture de certaines lignes de métro sur leur réseau toutes les nuits, tant la semaine que la fin de semaine, et que les sociétés de transports des villes de Londres, Berlin, Hambourg et Vienne offrent l'ouverture de certaines lignes de métro sur leur réseau toute la nuit des fins de semaine, soit les vendredi et samedi soirs, et ce, pendant toute l'année;

Attendu qu'en août 2016, la société de transports de Londres a concrétisé le projet *Night Tube*, soit l'ouverture de cinq lignes de métro toutes les nuits des fins de semaine et qu'entre 2016 et 2018, 16,5 millions de Londoniens ont utilisé les services du *Night Tube*;

Attendu qu'en plus d'accroître la mobilité des Londoniens la fin de semaine, selon le dernier rapport publié par les firmes London First et EY, l'augmentation de la fréquentation du *Night Tube* entre les périodes 2016-2017 et 2017-2018 aurait généré environ 334 millions de dollars de plus pour l'économie londonienne en 2017, et que l'élargissement du *Night Tube* à l'ensemble des lignes de métro pourrait générer environ 2,6 milliards de dollars pour l'économie londonienne, et ce, sur les 10 prochaines années;

Attendu que l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine sur l'ensemble du réseau de la STM permettrait de diversifier les options de déplacements de tous les Montréalais en dehors des heures de pointe, d'accroître de facto leur mobilité et d'améliorer leur qualité de vie;

Il est proposé par M. Benoit Langevin

appuyé par M. Alan DeSousa

- 1- que la STM lance un projet pilote qui viserait à ouvrir l'ensemble des lignes de métro toutes les nuits des fins de semaine, pendant la période estivale, à partir du Grand Prix du Canada jusqu'à la fête du Travail;
- 2- qu'au terme du projet pilote, la STM publie une étude d'impacts dudit projet pilote sur la mobilité des Montréalais.

À 12 h 11, le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, prend la parole et propose de reporter l'étude de l'article 65.03 à une phase ultérieure.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, mentionne que des discussions ont eu cours avec le leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, et qu'il y avait une ouverture à cet égard mais que la proposition n'a pas fait consensus auprès des autres membres de l'Administration.

Le leader adjoint de l'opposition officielle apporte une clarification en mentionnant que le motif du report à une phase ultérieure de l'article 65.03 était de pouvoir étudier l'article 65.04 afin de donner la chance à une étudiante présente au balcon de retourner à son cours pour 13 h 30, et aussi de pouvoir assister aux débats car elle a collaboré à la rédaction de cette motion.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité.

Le leader de la majorité dit comprendre les intentions de l'opposition officielle mais les motifs justifiant le refus de l'Administration sont de bonne foi et privilégient l'étude des motions dans l'ordre de leur inscription.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Un débat s'engage.

À 12 h 29, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2019
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 avril 2019, 14 h
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt, Mme Cathy Wong et Mme Lise Zarac.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Valérie Plante, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'ARTICLE 65.03 :

Mme Valérie Plante, M. François William Croteau, Mme Suzanne Décarie, M. Normand Marinacci, M. Luis Miranda, Mme Micheline Rouleau et Mme Anne-Marie Sigouin.

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice
Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Analyste-rédacteur

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

À 14 h 04, le conseil reprend ses travaux et poursuit l'étude de l'article 65.03.

CM19 0473 (suite)**Motion de l'opposition officielle demandant l'ouverture du métro toutes les nuits des fins de semaine en période estivale**

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil cède la parole au chef de l'opposition officielle afin qu'il exerce son droit de réplique. Il termine son intervention en demandant un vote nominal appuyé par la leader de la l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Craig Sauv .

Le conseiller Craig Sauv  soul ve une question de privil ge quant aux propos tenus par le chef de l'opposition officielle laissant sous-entendre que les gens des relations publiques de la STM avaient des intentions bien dirig es en ce qui a trait   la visite de nuit organis e pour les m dias. Le conseiller demande au chef de l'opposition officielle de s'excuser et de pr ciser ses propos   cet  gard.

La pr sidente du conseil c de la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle prend la parole pour pr ciser qu'en aucun moment il n'a remis en doute les intentions de la STM. Il poursuit et indique que le conseiller Sauv  a sugg r  que cette visite  tait un exercice de p dagogie et, en ce sens, qu'il aurait  t  pertinent d'inviter le proposeur et l'appuyeur de cette motion.

La pr sidente du conseil c de la parole au conseiller Marvin Rotrand.

Le conseiller Rotrand fait un rappel au r glement en mentionnant qu'il est indiqu  qu'une fois le droit de r plique donn , il n'y aucune intervention permise sauf, s'il s'agit d'une question de privil ge. Le conseiller pr tend que le conseiller Sauv  a donn  une r plique   la suite du droit de r plique du chef de l'opposition officielle. Il souhaite que la pr sidente du conseil apporte des clarifications   ce sujet.

La pr sidente du conseil prend la parole et indique que le conseiller Sauv  a bien mentionn  qu'il soulevait une question de privil ge mais ne peut la reconnaître car une question de privil ge doit porter atteinte   l'honneur d'un membre du conseil, ce qui n'est le cas en l'occurrence. La pr sidente du conseil poursuit et mentionne qu'une demande de vote nominal de la part du chef de l'opposition officielle a  t  exprim e et demande que l'on ferme les portes et que l'on sonne les cloches avant que le greffier ne proc de   l'appel des voix.

Il est propos  par M. Lionel Perez

appuy  par Mme Karine Boivin-Roy

de proc der   un vote enregistr  sur l'article 65.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, Black, DeSousa, Sari, Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Corvil, Langevin, Rossi, Perri, Cl ment-Talbot, Guay, Bissonnet, H nault, Fumagalli et Rapan  (21)

Votent contre: Mesdames et messieurs Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell, Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Ferrandez, Thuillier, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauv , Miron, Gigu re, Parent, Norris, Bourgeois, Vodanovic, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Gosselin, Watt, Tomlinson, Normand, Downey, McQueen, Arseneault, Paus , Barbe, Deschamps, Zarac et Rotrand (35)

Ouverture des portes: Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, entre dans la salle des délibérations et déclare que s'il avait été présent au moment de ce vote il aurait voté contre cette proposition.

Résultat: En faveur : 21
Contre : 36

La présidente du conseil déclare l'article 65.03 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

Le président du comité exécutif, M. Benoit Dorais, soulève une question de règlement et mentionne que lorsqu'il se dirigeait vers la salle du conseil, les cloches n'ont sonné qu'une dizaine de secondes, ce qui n'est pas conforme au règlement. Il précise que si le temps dévolu avait été respecté, il aurait été en mesure de voter dans la salle du conseil, en même temps que les autres membres.

La présidente du conseil indique qu'elle prend bonne note des commentaires de M. Dorais et qu'elle portera une attention particulière dans le futur. Elle cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

CM19 0474

Motion de l'opposition officielle visant à favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration et instances décisionnelles des organismes associés, organismes indépendants et sociétés paramunicipales à la Ville de Montréal

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, dépose, avant présentation, une nouvelle version de l'article 65.04 qui se lit comme suit :

Attendu que, selon le Recensement de la population canadienne de 2016, les jeunes de 15 à 35 ans représentent un peu plus de 28,7 % de la population montréalaise;

Attendu que, selon le *Portrait de la présence des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal et de ses organismes associés (2015)* du Conseil jeunesse de Montréal (CJM) (« l'avis »), les jeunes de 18 à 30 ans (6 %) et de 31 à 40 ans (14 %) sont sous-représentés au sein des structures décisionnelles et consultatives de la Ville de Montréal;

Attendu que la Stratégie jeunesse Montréalaise 2013-2017 comptait, parmi les propositions d'actions pour le volet « gouvernance et engagement citoyen », de faire une « intégration des jeunes aux comités stratégiques et consultatifs municipaux ainsi qu'aux conseils d'administration des sociétés paramunicipales »;

Attendu que le point f de l'article 16 de la *Charte Montréalaise des droits et responsabilités* affirme que la Ville de Montréal s'engage à « favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives »;

Attendu que l'avis du CJM démontrait que seulement 7 % des organismes répondant au sondage envoyé, soit six sur 83, ont des mesures en place pour favoriser la présence de jeunes sur leur conseil d'administration;

Attendu que dans ce même avis, il était recommandé « que la Ville de Montréal modifie les règlements de constitution de ses instances pour créer, à l'image de celui existant à la Société de transport de Montréal (STM), un siège réservé à la jeunesse »;

Attendu que la Ville de Montréal soutient déjà l'initiative « Leadership Montréal », administrée par Concertation Montréal, qui vise à favoriser la présence de jeunes sur les conseils d'administration, notamment par la formation du Réseau Jeunes Administrateurs (RJA) de la Jeune chambre de commerce de Montréal (JCCM) et des efforts de jumelage de candidats avec ces sociétés recherchant des administrateurs;

Attendu qu'en 2016, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité le projet de loi n°693 : Loi modifiant la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État afin de favoriser la présence de jeunes au sein des conseils d'administration des sociétés d'État*;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par Mme Effie Giannou
M. Hadrien Parizeau

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal s'engage à mettre en place les dispositions nécessaires, dans le cadre d'un chantier visant à en définir les modalités d'application, en vue de réserver ou de créer un poste pour les jeunes de 18 à 35 ans sur les différents conseils d'administration où la Ville de Montréal à un pouvoir de nomination, de demander aux sociétés paramunicipales de créer un tel poste sur leurs conseil d'administration de la même façon que la parité femmes-hommes est demandée, et à étudier comment étendre cette mesure aux organismes dont la Ville est le bailleur de fonds principal;
- 2- que le Service du greffe et le Service de la diversité et de l'inclusion sociale soient mandatés pour la mise en œuvre de ce chantier en fonction des différents types d'organisations, ainsi que la réalisation d'un suivi annuel sur la progression des nominations jeunesse, en collaboration avec le Conseil jeunesse de Montréal et le Forum jeunesse de l'île de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, pour la présentation de la motion.

Le leader adjoint de l'opposition officielle prend la parole pour informer les membres du conseil que la nouvelle version de l'article 65.04 déposée résulte de la collaboration du conseiller du district de Saint-Sulpice, M. Hadrien Parizeau, responsable du dossier Jeunesse pour l'Administration. M. Miele remercie le Forum jeunesse, le Conseil jeunesse de Montréal et Force jeunesse qui ont collaboré à favoriser la présente motion et souligne la présence au balcon de Mme Gabrielle Genest, étudiante au collège Jean-de-Brébeuf, actuellement stagiaire en politique municipale, qui a également participé à la rédaction de la présente motion et la remercie.

La présidente du conseil remercie le leader adjoint de l'opposition officielle pour son intervention et cède la parole au conseiller Hadrien Parizeau.

Le conseiller Parizeau prend la parole pour souligner le travail exemplaire des groupes étudiants et jeunesse depuis plusieurs années pour revendiquer une meilleure représentation des jeunes au sein des différents conseils d'administration et remercie l'opposition officielle d'avoir soumis la motion aux membres du conseil.

La présidente du conseil remercie le conseiller Parizeau pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

65.04

CM19 0475

Motion de l'opposition officielle pour l'augmentation de la garantie des travaux de construction afin d'assurer la qualité des travaux routiers à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal a accéléré, depuis 2013, ses investissements dans le but de combler un déficit d'entretien de ses infrastructures;

Attendu que la Ville investira pour la période 2019-2021 un montant de 2 035,9 M\$ dans ses infrastructures routières, dont 1 453,9 M\$ seront consacrés à la protection des actifs relatifs aux chemins, rues, routes et trottoirs;

Attendu que d'après le dernier rapport d'auscultation, 45 % des 4 070 km de chaussée du réseau routier montréalais sont en mauvais ou très mauvais état;

Attendu que le vérificateur général constatait, dès 2013, une relation étroite entre l'état de dégradation des infrastructures routières, la qualité des matériaux et la conformité de leur mise en place;

Attendu que le rapport biennuel du Bureau de l'Inspectrice générale (BIG) révélait, en 2018, certaines problématiques quant au respect des quantités et de la qualité du matériel lors des opérations de reconstruction et de resurfaçage de routes;

Attendu que le BIG a observé qu'afin d'obtenir des contrats, les entreprises en construction inscrivent des prix unitaires nettement inférieurs à la valeur des travaux puisqu'elles n'effectuent pas ou peu de réparations de défauts, leur donnant ainsi un avantage concurrentiel;

Attendu que la mauvaise construction ou l'absence de corrections ont pour conséquence directe l'apparition de défauts qui, à la suite d'infiltrations d'eau et au cycle de gel et dégel, peuvent entraîner l'apparition de nids-de-poule;

Attendu que la Ville répare en moyenne plus de 200 000 nids-de-poule par année sur le réseau artériel lors des opérations de colmatage;

Attendu que les travaux routiers sont actuellement assujettis à une garantie de bon fonctionnement pour une période de 12 mois à compter de la réception provisoire des travaux, et que l'apparition de nids-de-poule et de fissures se produit habituellement après ce délai;

Attendu qu'à la suite de travaux de reconstruction et de réhabilitation de la chaussée, la Ville de Montréal impose un moratoire de cinq (5) et trois (3) ans respectivement, aux réseaux techniques urbains afin de limiter la répétition des zones de chantiers;

Attendu qu'il est essentiel pour la Ville de Montréal de maximiser les effets de ses investissements et qu'effectuer de multiples réparations sur un même tronçon de rue peut correspondre à un gaspillage de fonds publics;

Attendu que l'ouverture répétée et la dégradation accélérée des infrastructures routières encouragent le cynisme des citoyens vis-à-vis la qualité des infrastructures municipales;

Attendu qu'une augmentation de la durée de la garantie responsabiliserait davantage le constructeur quant à la qualité des travaux, au respect des normes et du choix de matériaux;

Attendu que plusieurs pays européens tels que l'Autriche, le Danemark, la France, l'Allemagne, de même que la province de l'Ontario, imposent des garanties de 2 à 5 ans pour la majorité des chantiers d'infrastructures routières;

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Patricia Lattanzio

que la Ville de Montréal modifie les clauses administratives générales afin de prolonger la période de garantie à cinq (5) ans pour toutes les reconstructions de chaussée et à deux (2) ans pour toute réhabilitation de chaussée.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Sylvain Ouellet

appuyé par M. Benoit Dorais

de référer la présente motion à la Commission sur le transport et les travaux publics pour en faire l'étude, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

Le chef de l'opposition officielle exerce son droit de réplique.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare que l'article 65.05 est référé pour étude à la Commission sur le transport et les travaux publics, conformément au 5^o paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Article 65.06**Motion non partisane visant à défendre le droit des citoyens à participer au processus de prise de décisions en veillant à ce que les commissions permanentes du conseil municipal se conforment ou dépassent les exigences des règlements municipaux en matière d'assemblées publiques**

Le conseiller Marvin Rotrand, avec le consentement unanime des membres du conseil présents, retire la motion conformément à l'article 88 du *Règlement sur la procédure et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

CM19 0476**Motion non partisane visant à demander au gouvernement du Myanmar de rendre des comptes à l'échelle internationale pour ses crimes de génocide contre les Rohingya et contre d'autres minorités**

Avant sa présentation, le conseiller Marvin Rotrand dépose une nouvelle version de la motion qui se lit comme suit :

Attendu que, le 20 septembre 2018, le Parlement du Canada a adopté à l'unanimité la motion du député Andrew Leslie qualifiant de génocide les crimes que le Myanmar a commis contre le peuple Rohingya;

Attendu que « l'opération de nettoyage » menée par l'armée du Myanmar a provoqué l'exode de plus de 725 000 personnes vers le Bangladesh, ce qui a créé le plus grand camp de réfugiés du monde et engendré l'une des pires crises humanitaires à l'échelle mondiale;

Attendu que le génocide se poursuit et que le Myanmar continue à persécuter les Rohingya qui sont encore dans l'État de Rakhine;

Attendu que le gouvernement du Myanmar adopte une attitude de défi par son mépris flagrant des normes et des règles internationales, en emprisonnant des journalistes, en interdisant l'accès au Rapporteur spécial des Nations Unies et en incendiant les villages d'autres groupes ethniques, dont les minorités kachin, karen, shan, et chin;

Attendu que, à la suite de la Seconde Guerre mondiale et de l'holocauste, le Canada et le Myanmar ont signé et ratifié la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (« Convention sur le génocide »);

Attendu que certains centres d'étude et de recherche canadiens sur les droits de la personne, comme l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits humains de l'université Concordia, le Centre Raoul-Wallenberg pour les droits de la personne et le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'université d'Ottawa ont demandé au gouvernement du Canada d'invoquer la Convention sur le génocide;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

- 1- que le conseil municipal réclame que le gouvernement du Canada accentue les efforts pour que soit invoqué sans délai la Convention sur le génocide, et, plus particulièrement, avec la participation d'autres États afin d'obliger le Myanmar à respecter ses obligations, et à adopter des mesures provisoires et, à terme, à verser des réparations au peuple Rohingya;
- 2- que le conseil municipal réclame que le Canada exerce, sur le Myanmar, des pressions accrues pour faire libérer les journalistes de l'agence Reuters qui ont été emprisonnés et pour que des observateurs indépendants puissent accéder à l'État de Rakhine afin d'enquêter sur les crimes internationaux qui y ont été commis et d'offrir leur protection aux Rohingya qui sont encore sur place;
- 3- que le conseil municipal réclame que le gouvernement du Canada continue à participer aux efforts d'aide multilatérale dirigés vers le gouvernement du Bangladesh pour l'aider à répondre aux besoins humanitaires des réfugiés Rohingya et plus particulièrement à ceux des femmes et des enfants, y compris en matière d'éducation;
- 4- que le greffier municipal fournisse une copie de cette motion à la ministre des Affaires étrangères et au ministre de la Justice du gouvernement du Canada.

Un débat s'engage.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole pour remercier le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez d'avoir accepté d'être l'appuyeur de cette motion ainsi que l'Administration pour sa collaboration.

Le conseiller indique que ce texte a été initié par le Réseau des droits humains Rohingya à Ottawa en collaboration avec le Centre Raoul-Wallenberg pour les droits de la personne à Montréal, l'Institut montréalais d'études sur le génocide et les droits humains de l'université Concordia et le Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'université d'Ottawa. Le conseiller mentionne que la conseillère Shelley Carroll de la Ville de Toronto, présentera également cette même motion au conseil municipal dans les jours à venir. M. Rotrand indique que l'appui des villes à cette motion est important car les Rohingyas ne veulent pas être oubliés. Il rappelle que plus de 725 000 réfugiés se sont déplacés sur le côté de la frontière avec le Bangladesh et que celles et ceux qui sont encore au Myanmar continuent d'être maltraités et violentés. Il rappelle à l'assemblée que le Canada a retiré la citoyenneté d'honneur à Aung San Suu Kyi, chef du gouvernement du Myanmar et que, le 20 septembre dernier, le parlement du Canada a déposé une motion pour déclarer que ce qui arrive au Myanmar est un génocide. Le conseiller Rotrand affirme que cette motion constitue un message fort au gouvernement du Canada afin qu'il poursuive ses efforts en invoquant la convention des Nations Unies sur les génocides afin que soit déclenché un procès devant un cour internationale. Finalement, le conseiller Rotrand exhorte le Canada à augmenter son appui au Bangladesh qui doit composer avec un grand nombre de réfugiés sur son territoire. Pour terminer, le conseiller Rotrand indique que lorsque les Villes de Montréal et de Toronto auront adopté cette motion, la sénatrice, Mme Marilou McPhedran, la présentera au Sénat.

La présidente du conseil remercie le conseiller Rotrand et cède respectivement la parole au chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, et à la conseillère Magda Popeanu.

Le chef de l'opposition officielle, M. Perez, et la conseillère Popeanu prennent la parole à tour de rôle pour donner leur appui à cette motion proposée par le conseiller Rotrand et pour réitérer leur profond attachement aux valeurs fondamentales des droits de la personne ainsi que pour confirmer que les villes peuvent collectivement jouer un rôle de leadership à cet égard par l'envoi de cette motion au gouvernement fédéral.

La présidente du conseil remercie le chef de l'opposition officielle et la conseillère Popeanu pour leur intervention et cède la parole au conseiller Rotrand afin qu'il exerce son droit de réplique.

Le conseiller Rotrand remercie tous les intervenants et les membres du conseil de lui avoir donné l'opportunité de soumettre cette motion et espère que cet appui des villes aidera les Rohingyas dans leur combat pour leur survie.

Adopté à l'unanimité.

65.07

À 14 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

La présidente du conseil demande aux membres de rester assis quelques instants afin de lui permettre de prendre une photo panoramique de la salle du conseil pour la figer dans le temps jusqu'au retour des occupants dans l'hôtel de ville prévu en 2022.

Cathy Wong
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE